

L'influence de l'Etat ottoman sur le Maroc avant le protectorat: le cas du journal *Lissan-ul-Maghreb*.

Mohamed Bachir MASMOUDI*

Introduction

Malgré son éloignement géographique, à l'extrême ouest du monde arabo-islamique et sa situation spécifique, en dehors de la domination ottomane, le Maroc préprotectoral est-il pour autant "isolé" du Machrèq? C'est en effet l'idée soutenue par certains auteurs¹. Ne peut-on au contraire déceler, eu égard aux contacts et aux échanges avec l'Orient arabo-islamique, une certaine influence de celui-ci sur le Maroc?

Nous tenterons de mettre en lumière à l'aide des renseignements collectés et à l'appui de notre documentation, l'influence horizontale du Machrèq sur le Maghreb, avant 1912. Il apparaît que les contacts Machrèq-Maghreb étaient permanents, par le biais des pèlerins et voyageurs marocains aux lieux saints de l'Islam, ainsi que par l'intermédiaire d'une modeste communauté de commerçants et d'étudiants marocains installés en Egypte. C'est grâce à eux que les livres et les revues du Machrèq parviennent au Maroc, où ils sont lus et commentés par une partie de l'élite Fasi.

En outre, la presse arabe apparaît comme le canal officieux occasionnellement emprunté par Istanbul à l'époque du Sultan Abd-ul-Hamid pour diffuser son idéologie panislamique. Ainsi, l'introduction de l'imprimerie arabe, notamment celle du journal "*lissan-ul-Maghreb*" par quelques journalistes ottomans à Tanger, capitale diplomatique du Maroc pré-protectoral, permet à ce pays de connaître un courant novateur, bien que de portée limitée, et qui montre que le pays n'était pas "isolé" du Machrèq. Mais il reste

cependant que l'Etat ottoman² a essayé, à de multiples tentatives d'établir une liaison diplomatique avec le Maroc afin d'ouvrir une légation diplomatique à Tanger, et par le biais de l'installation d'un certain nombre de sujets ottomans au Maroc. Cette stratégie se présente comme une simple application de la politique extérieure d'Abd-ul-Hamid.

Dans notre recherche nous avons entendu nous laisser guider par un doute méthodique, bouleversant ici ou là une idée reçue érigée en dogme. L'inconfort qui a pu en découler tout au long de notre travail, nous a semblé être l'inconvénient de toute réflexion autonome, guidée par l'exigence d'objectivité et parfois par le souci de démystification. Tel est l'objectif auquel nous espérons être parvenus à travers un certain nombre d'interrogations telles que:

- A partir de quel moment peut-on parler d'émergence du nationalisme marocain?

- Existe-t-il une communauté ottomane au Maroc avant 1912?

- Existe-t-il un groupe de jeunes marocains, comme c'est le cas en Turquie, en Tunisie et en Algérie?

Ainsi, nous avons étendu l'espace de nos investigations englobant les idées du mouvement panislamique et de ses dirigeants afin de cerner l'impact et l'apport de ces réformateurs sur le Maroc pré-protectoral.

Cet impact n'est pas remis en cause, l'amitié qui liait le cheikh Mohamed al-Kettani aux "cercles panislamistes"³ et au groupe du journal *lissan-ul-Maghreb* l'atteste. Ainsi, le rôle joué par le Cheikh al-Kettani de la "révolution" de 1909 à Fès⁴ et la part qu'il a pris dans la rédaction de la

²L'Etat ottoman, peut-être nommé ainsi dans la totale acceptation de ce que sous entend l'Etat au sens contemporain. Cet Etat est en effet demeuré un axe essentiel de la politique internationale jusqu'au début du XX siècle. Il a conquis cette position grâce aux institutions et "Tanzimat" qui lui assuraient continuité et pérennité, dans sa capacité à affronter les défis tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur.

³Laroui Abdallah: "Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)", éditions F. Maspero, Paris, p.373.

⁴Nous trouvons des indices ou des insinuations sur ce sujet chez les auteurs suivants:

-Burk Edmund III: "Pan islam and Moroccan resistance to french colonial penetration 1900-1912", in, journal of African History, 13, no 1, 1972 pp.97-118.

-Baqir Al-Kettani: "Tarjamat al cheikh Moh. al-Kettani al chahid" (La vie de Mohamed al-Kettani, le martyr)-en arabe -impr. al-Fajr, Rabat, 1962.

* Docteur en Sciences Politiques de l'Université de Paris X Nanterre.

¹-Le Tourneau Roger: "Fès avant le protectorat", éditions Atlantides, Casablanca, 1949. -Laroui Abdallah: "Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)", éditions F.

Bay'a de 1908, sorte de "mini-Constitution", nous oblige à réévaluer l'influence et l'apport de ces journalistes ottomans sur les événements du Maroc à l'époque.

Si au premier abord, les résultats tangibles de notre étude peuvent s'avérer décevants pour qui préfère les certitudes et les réponses définitives, nous considérons que le progrès des sciences humaines s'alimente plus de nouvelles questions que de réponses.

Mais, il est aujourd'hui incontestable que l'origine des deux projets de Constitution (celui de lissan-ul-Maghreb et celui d'Abdel Karim Mourad) est extra-marocaine⁵. Toute participation d'éléments marocains en est donc exclue. Il s'agit de projets élaborés et proposés par des sujets ottomans, à l'intention des marocains afin de leur présenter des solutions qui puissent permettre à leur pays de faire face à une situation de plus en plus critique pour son indépendance.

l'époque contemporaine (XIX^{ème} siècle, début du XIX^{ème} siècle) Thèse Lyon III, 1977.

-Guillen Pierre: "La résistance du Maroc à l'emprise française au lendemain des accords franco-anglais d'avril 1904", Revue de l'occident musulman et de Méditerranée, no spécial, 1970, pp.115-122.

⁵Ce sont deux véritables projets de Constitution, considérés comme des textes fondamentaux, déterminant la forme de l'Etat et réglementant les conditions de l'exercice gouvernemental au sein de la société marocaine (aspect matériel), et édictant ainsi les procédures qui régissent la Constitution elle-même (aspect formel) En revanche, nous avons préféré écarter les projets de réformes élaborés par des sujets marocains tels Ben Saïd de Salé, et Ali Znibar. La raison en est simple, nous les considérons comme un ensemble de propositions au sens strict du terme, noyées dans des considérations moralisantes, religieuses, sociales, politiques, étroitement imbriquées les unes aux autres, se répétant à l'occasion et le plus souvent d'une imprécision évidente. En définitive, et en dépit du désir des deux auteurs, Ben Saïd et Ali Znibar, ces deux projets s'écartent d'une quelconque oeuvre constitutionnelle aussi bien dans la forme que sur le fond et n'ont qu'une valeur très subjective voire même sentimentale (D'ailleurs et encore actuellement au Maroc, les deux projets sont volontiers considérés comme ancêtres des projets modernes de Constitution marocaine, selon, ACHQARI OUTHMAN, "Socioloujiat al-Khitab al-islahi fi al-Maghreb 1907-1934" (Sociologie du discours réformiste au Maroc) en arabe-thèse université Moh. V, Rabat, 1985-1986). C'est pour cette raison que nous avons écarté toute comparaison avec les deux projets de Constitution présentés par des sujets d'origine orientale. Duverger Maurice: "Institutions politiques et droit

Nous avons pu directement apprécier par nous-mêmes l'origine et l'orientation du journal lissan-ul-Maghreb de Tanger, dont la connaissance reposait sur les relations qu'en étaient faites par des hommes politiques tels que An-naciri et Allal al-Fasi et qui ont pu entretenir un certain nombre de stéréotypes qui ont acquis valeur de vérité première.

Première partie La Politique Panislamique et le Maroc

L'objectif est de mettre à jour la dynamique subtile des rapports entre le Maroc et l'Etat Ottoman à l'époque du Sultan Abd-ul-Hamid, (1876-1909).

Tout au long de notre étude nous tenterons de restituer la complexité; de la stratégie de l'Etat Ottoman, notamment de la situer par rapport aux trois cercles concentriques de solidarité que forment le monde musulman, le monde arabe et le Maghreb. Nous nous attachons au delà des relations interétatiques classiques et officielles, à prospecter le jeu diplomatique informel mis en oeuvre par Abd-ul-Hamid, par sujets ottomans installés au Maroc interposés.

En premier lieu, il importe de souligner la force et la vigueur du panislamisme dans les différentes régions du monde arabo-musulman à cette époque. Incontestablement, cette idéologie inspire largement tous les mouvements sociaux et politiques de l'époque.

Le panislamisme se propose de renforcer les liens culturels, juridico-religieux et politiques entre les populations arabo-musulmanes dans un but d'unification, afin de mieux résister au danger extérieur. Le réformisme de l'Etat ottoman constitue l'élément de base de cette stratégie.

Chapitre I Le projet d'Abd-ul-Hamid

L'Etat Ottoman formé de peuples et d'ethnies multiples assure sa cohésion par la soumission des non-musulmans au Sultan-Khalife. Abd-ul-Hamid oeuvre au renforcement de l'union des musulmans autour de son Etat et invite les pays musulmans qui ne comptent pas parmi ses provinces à adhérer à sa politique pour faire face aux ambitions européennes.

Le Sultan, afin de rallier l'ensemble des musulmans au pavillon Ottoman, mêle son appel d'accents universalistes; l'Islam est une croyance qui s'adresse à tous les peuples et non exclusivement aux arabes. Cette religion rejette le

chauvinisme national, ne connaissant point la conception occidentale du nationalisme⁶.

Selon les réformateurs tels que al-Afghani, Abduh et Rachid Ridha, la religion islamique exclut donc la nationalité dans le sens du nationalisme et la foi islamique ne fut point mêlée au "nationalisme arabe". Al-Afghani invite à interpréter la religion conformément aux nécessités de l'époque et à l'esprit de la civilisation moderne.

Il s'oppose ainsi aux interprètes "réactionnaires" du "livre sacré". Al-Afghani poursuit deux actions, l'une à caractère éducatif d'attirer l'attention des musulmans sur la nécessité d'une réforme religieuse porteuse de progrès par ses écrits et ses discours; l'autre à caractère socio-politique visant à établir un grand Etat islamique. Le Sultan Abd-ul-Hamid s'inspirera de cet idéal dans l'élaboration de sa propre politique. Il saura exploiter à cette fin les rivalités des puissances européennes concurrentes, en lutte pour la domination de son Empire.

Il reste que dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'Etat Ottoman était encore une puissance, centre de gravité de l'ensemble des pays d'Islam. Partout dans le monde, les musulmans avaient reconnu la légitimité du "Khalifat"⁷ des "BANOU OTHMANE" dont dépendait la sauvegarde de la religion. On n'entendait plus parler de révoltes, ni de sociétés secrètes réclamant la déposition du

⁶Le caractère multinational de l'Islam qui représente aujourd'hui l'une des formes les plus modernes de ce concept de nation qui repose, non plus sur la couleur, la race, l'histoire, la nation, mais qui repose sur un mode de vie "WAY OR LIFE", une idéologie existe en commun entre les pays musulmans. Donc la notion de "Oumma islamiya", loin d'être une relique du passé qui serait dépassé par des définitions modernes de la notion a, au contraire, des chances de se trouver à l'avant garde de la définition de communauté. Voir BMMATES (NAJMAD-DINE): "L'Islam et sa culture face au XX siècle" in, Le Monde islamique no 3, mai 1971.p.6; Paris.

⁷Le Sultan Abd-ul-Hamid fut proclamé Khalife; jouissant de tous les attributs de ses prédécesseurs, le 31 août 1876. Son accession sur le trône fut le résultat de la maladie de son frère et de l'accord des congressistes tels que: Midhat Pacha, Namiq Kamel, Dhiya Pacha et le Cheikh-ul-islam. Du point de vue légal, cette intronisation fut donc parfaitement régulière.

-Omar Nami Bey (Le Prince): "Survols du régime

"Khalifat". Même les "Chiites" d'Iran avaient eux aussi reconnu ce droit sans contestation aucune⁸.

Abd-ul-Hamid croyait que la meilleure des politiques consistait à suivre une ligne exaltant la solidarité islamique, convaincu que l'unité religieuse surpassait tout ce que préconisaient les penseurs nationalistes de l'Europe, tout ce en quoi croyaient les hommes de la "Jeunes Turquie" et les "nationalistes arabes".

Le projet d'Abd-ul-Hamid suscitait dans la monde arabe deux attitudes contradictoires. A cet égard, l'exemple de l'Egypte en est une illustration. Ainsi, Mustapha Kemal, fondateur du Parti national "Al-Hizb al-Watani" représente la tendance politique qui appelle à un retour de l'autorité du khalifat ottoman. Au contraire d'autres mouvements politiques préconisent la collaboration avec l'occupant anglais croyant que ces derniers ne séjournaient en Egypte que pour mettre fin à l'injustice et instaurer le règne de la justice. Ainsi, le Parti national libre "Al Hizb al-Watani al-Hur" développait-il cette idée dans son journal "Al-Mouqattam" (nom d'un quartier cairote) pro-anglais. Le chef de ce parti, Mohamed Wahid-Bek⁹. Abd-ul-Hamid s'il ne fut pas l'inventeur du panislamisme, s'en montra le partisan et l'organisateur le plus résolu et le plus méthodique. Ainsi, l'occupation de l'Algérie, de la Tunisie et l'Egypte n'avait pas échappé à son attention¹⁰. Elle fit naître chez ce souverain la

⁸Les mouvements politiques dont on entendait parler du temps des "ABBASSIDES" et qui réclamaient le retour du "Khalifat" à ceux qui y avaient droit; les chi'ites avaient fini par renoncer et s'en remettre à la volonté divine en dépit des prétendues injustices des Ottomans. Voir: les "Mémoires d'Abd-ul-Hamid" rédigées en exil à partir de 1891 jusqu'en 1908. Le Caire 1973- en arabe.

-A ce sujet voir la visite du Chah d'Iran Mouzaffereddine (de 1896 à 1906) rendu au khalifat Abd-ul-Hamid dans, Osmanoglou Aïche: "Avec mon père le Sultan Abdul-Hamid, de son Palais à saprison" traduit du turc par Jacques Jeulin, collection comprendre moyen orient, édition, L'Harmattan 1991- pp. 82-84.

⁹Le journal "Al-Mouqattam" publié au Caire en 1889 était la continuation du journal "AL-MUQTATAF" fondé en 1877 à Beyrouth. Voir à ce titre: Encyclopédie de l'Islam Article: "DJARIDA" p.1049 T.I. 1913. Dont les fondateurs: Ya 'Koub Sarrouf, et Faris Nimr et le directeur Makarius chahinc; auteur du livre, "Fadhail Al-Massouniya" (les prérogatives de la Franc-maçonnerie) voir: Azouri (Najib): "Sahwat al-Oumma Al-Arabiya" (le réveil de la nation arabe) -en Arabe -Le Caire (s.d.)

¹⁰Les mémoires d'abd-ul-Hamid" op cit p.32. Document (L): "L'Etat musulman Algérien" in S.C.A.T.

volonté de tirer profit des sentiments hostiles manifestés par les musulmans africains. Ces événements lui suggèrent l'idée de susciter parmi les musulmans du monde un mouvement panislamique. Quoi qu'il en soit, ce fut immédiatement après l'occupation de Tunis et du Caire qu'on vit surgir dans toutes les contrées de l'Islam, des émissaires du Khalifat affiliées aux différentes confréries religieuses.

Partout "des missionnaires propagateurs de la politique et du projet Hamidien recommandèrent à leurs coreligionnaires de tourner leurs regards et leurs espérances vers le Khalifat ottoman"¹¹. Avec Abd-ul-Hamid, le mouvement de la ligue islamique, trouve un énorme encouragement vers l'Afrique du Nord qui se traduit par la création de multiples "Associations secrètes" pour la diffusion des idées de la ligue islamique. Après que nombre de maghrébins adhèrent à ces associations religieuses, créées sous contrôle ottoman, ces associations à leur tour incitent un grand nombre de musulmans à émigrer vers la vie douce et facile du Machrèq. Il se trouve parmi émigrés installés en Syrie des représentants pour le Maghreb dans les commissions de la ligue islamique créée pour représenter les musulmans colonisés¹².

De Syrie en Afrique du Nord, la presse arabe s'infiltré malgré toutes les interdictions par le moyen des correspondances privées et des émissaires des Comités panislamiques, qui ont essayé d'accentuer le mouvement dans un sens révolutionnaire¹³. L'influence de ces menées se

traduit chez les "jeunes tunisiens" et les "jeunes algériens" par une levée de bouclier nationaliste.

Au Machrèq, la spécificité ethnique s'accuse dans différents mouvements¹⁴ qui révèlent avec plus ou moins d'énergie et de précision leurs aspirations à l'indépendance. On peut dire que, face à la Turquie-noyau du projet fédération panislamique-se dressa le bloc d'un nationalisme arabe "prémices du panarabisme". Ce mouvement est lui même une réaction à la révolution de 1908 a amené au pouvoir "les jeunes turcs" du "Comité Union et Progrès" (Jam'iyat al ittihad wat-taraqi) fervents patriotes visant à réveiller le sentiment national et la fierté turque chez leurs compatriotes.

Mais il est particulièrement important de faire observer à ce propos, que sous le régime hamidien les arabes se considèrent incontestablement comme des ottomans, leurs revendications se situant essentiellement dans le cadre la "Oumma" (nation) arabo-islamique.

Aussi leur opposition au régime hamidien ne remet pas en cause intérêts vitaux de l'Etat ottoman. L'idée de Communauté religieuse et celle de fraternité islamique excluent en effet à cette époque l'émergence d'une quelconque "question arabe" et par conséquent la problématique des ethnies dans les pays islamiques ne s'exprime pas clairement. Nous nous écartons sur ce point des interprétations séparatistes qui apparaissent dans certaines études¹⁵.

Toute autre est la force et la vigueur du mouvement panislamiste dans les différentes régions du monde arabo-islamique de l'époque. Incontestablement, cette idéologie sert de fondement à tous les mouvements sociaux et politiques d'alors. L'attachement de la population arabo-musulmane (colonisée, semi-colonisée ou ottomane) à l'institution du Khalifat d'Istanbul

auteur a trouvé des publications et poèmes dans la "Mitidja" (Algérie) écrites en 1900 environ représentant d'une manière claire les idées de la ligne islamique.

¹¹A.A.E. Paris-doc no 336 Panislamisme".

¹²TEBBAL (H): "La méditerranée tambour de résonance de la politique musulmane" in, renseignements coloniaux: supp. de l'Afrique française de septembre 1923 pp 197-206.

¹³Istanbul est le seul symbole d'un pouvoir musulman indépendant surtout à partir de 1911. La conquête de la tripolitaine, puis la guerre balkanique suscite de profonds mouvements de solidarité en Algérie, en Tunisie en faveur de la Turquie. Des bruits de ("complot") panislamique intensifient le réflexe de peur des européens que M. Broussais, répercute à la chambre en amplifiant un fait anodin: L'industriel de tabac M. Ben Mouhoub-Algérien-est accusé de faire partie de complot, il a eu le front de prier à dîner trois officiers tures de passage à Alger".

-Le B.C.A.F. s'alarme de l'introduction clandestine en Algérie des gravures représentant les principales

1908 puis l'interdiction de la plupart de ces journaux en 1911. Voir: SAAD ALLAH (A.K.): op cit p.211. DESPARMET (J): "La turcophilie en Algérie" in S.G.A.T. XXI-XXII de 1916 et 1917.

¹⁴Pour ces mouvements, voir: TLILLI (BACHIR): "Au seuil du nationalisme tunisien: document sur le panislamisme au Maghreb 1919-1923" in, Revue Africa-dell-intituto ITALO-AFRICANA ROMA, 1973, no11 pp 211-236.

¹⁵Les études concernant notamment l'effondrement de l'Etat ottoman et l'émergence de la question arabe. Al Housari (S.): "Al-bilad al-'Arabiya wa al-dawla al-

demeure en effet indéfectible¹⁶. Le panislamisme ou le panottomanisme se propose donc de regrouper et de renforcer les liens culturels, juridico-religieux et politiques entre toutes les populations musulmanes parmi lesquelles les arabes, afin de mieux résister au danger extérieur.

L'adversité ouverte et la détérioration des rapports turco-arabes, ne se produisent en réalité qu'à la veille de la seconde guerre mondiale, à la suite de la suppression du Khalifat et du renforcement de l'oeuvre des "Kamalistes", c'est à dire du moment où le "turanisme" l'emporte en Turquie sur le panislamisme et le constitutionnalisme¹⁷. Il est bien évident que l'avènement des jeunes-turcs au pouvoir en 1908 et la proclamation de la Constitution, renforcent les mouvements constitutionnalistes dans le monde musulman. Le programme des unionistes (égalité, fraternité ottomane, liberté) regroupe en réalité tous les opposants au système du pouvoir hamidien et suscite le développement d'un courant libéral dans le monde arabo-islamique. Ainsi, plusieurs organisations unionistes (jeunes égyptiens, jeunes tunisiens et jeunes algériens, etc...) font surface à la veille de la première guerre mondiale et se réclament du programme de "l'union et Progrès". Cela ne signifie pas pour autant que le panislamisme périlite bien au contraire. Conçu et organisé par Abd-ul-Hamid, le projet politique et l'essentiel de son programme est repris par les organisations unionistes pour un certain temps¹⁸.

Même les jeunes turcs ont fini par reconnaître que la Ligue islamique pourrait être efficacement utilisée par les unionistes comme parapluie, pour contrecarrer le processus de démantèlement de l'Etat ottoman, et organiser la résistance contre

l'irruption coloniale dans le monde arabo-musulman.

Mais les populations arabo-musulmanes mettent en doute la sincérité des principaux responsables de "al-Ittihad Wat-Taraqi" (Union et progrès) entre les années 1909 et 1913. Plusieurs faits sont venus confirmer la méfiance des populations arabes, qui reprochent d'abord aux responsables de l'Union et Progrès d'être sans exception des Francs-maçons¹⁹, et d'être en outre

¹⁹Le Sultan Abd-ul Hamid n'ignorait pas que son prédécesseur sur le trône MURAD V était un franc-maçon de haut rang, ce qui lui inspira une antipathie tenace vis-à-vis de la franc-maçonnerie selon Dumant (Paul): "La Turquie dans les archives du Grand Orient de France: les loges maçonniques du milieu du XIX siècle à la veille de la première guerre mondiale" in, colloque international C.N.R.S.; (Economie et société dans l'Empire ottoman, fin XVII^e et début XX^e siècle) à Strasbourg du 1^{er} au 5 juillet 1980 pp 171-201. Paris 1983. 486 p. L'armée ottomane fut ralliée assez vite au mouvement Jeunes-turcs et la franc-maçonnerie qui l'encadrait Dery (J.) et Marchand (R): "Petit manuel de la Turquie nouvelle" éd J. Haumont-Paris 1933-318p. En 1869, la liste de (l'union d'orient) donne une bonne idée de la qualité du recrutement, nous trouvons entre autres Raouf Bey, le premier aide du camp du Sultan, L.Bey le premier chambellan, Abderahmane Hilmi éfendi inspecteur du ministère de la police, deux gouverneurs Mohamed Ramzi éfendi et Izat Pacha, plusieurs militaires de haut rang Ahmed Aziz Pacha, général de brigade, Ibrahim Aden Pacha général de division, Ismaël Haqi Bey colonel, ainsi que d'autres militaires Ibrahim Hilmi Bey, Ali Hayder Bey, Mustapha Sabri Bey, Ahmed Kamil éfendi, ... etc, une bonne quinzaine de fonctionnaires de tout niveau. Il s'agissait là déjà d'un véritable "lobby maçonnique, selon Ligou d.: "Dictionnaire de la Franc-maçonnerie" éd. P.U.F. Paris 1987 p. 1203. La revue "Al-Alim" (Le monde) - en arabe -no 295 du 9 septembre 1989. Londres article: "Les loges maçonniques dans les pays de l'Islam; les objectifs politiques; la laïcité de l'Etat suit le plan politique, on trouve les objectifs maçonniques bien définis dans le discours du général Wilsly (dans un séminaire maçonnique organisé à Liverpool en 1885, où il déclare que: "... j'annonce devant vous que tous mes succès et mes réussites notamment militaires dans tous les pays islamiques sont du fait d'une grande aide de mes frères maçonniques" (Wilsly: commandant en chef de l'armée britannique qui a conquis l'Egypte et qui a étouffé la révolution d'Urabi Pacha en 1882). Et parmi les personnalités qui ont participé, nous citons à titre d'exemple en Egypte: Jacob Sanna, le fondateur de la revue "Abou Nadhara", et Najib Azour, auteur du livre "Le réveil de la nation arabe". El-Wari: "Lamahat ijtimai'ya 'an tarikh al-iraq al-hadith" (Des aperçus sociologiques sur l'histoire d'Irak moderne) -en arabe- éd Dar al Kitab, le Caire 3 T. 642 p. Le Sultan Abd-ul Hamid (1876-1909) entrava toute création nouvelle des loges. Pour lui, la franc-

¹⁶Zein (Zein N.): "al-Siyasa al-Dawliya fi al-charq al-Awsat wa wilayat souriya wa loubnan". (La politique internationale aux Moyen-Orient et dans les provinces de Syrie et du Liban) -en arabe-Beyrouth 1971 pp 34-52.

¹⁷HARTMANN M., "le panislamisme et le panturanisme" in, R.M.M. T:XXII. 1913 pp. 90-116.

¹⁸Au point même où les dirigeants de "L'ittihad wat-Taraqi" (l'Union et Progrès) ont été conduits entre les années 1908-1913 à intégrer les revendications du mouvement panislamique dans l'orientation générale de leur programme et activités. Aussi, l'Union et Progrès, adapte-t-elle entre autres dans son congrès de Salonique du 7 janvier 1911, la résolution de "...tenir des assises annuelles à Istanbul, où tous les pays musulmans doivent être représentés pour examiner les questions relatives à la communauté islamique". Voir Zein (Zein N.): "Nuchu al-qawmiya al-'arabiya" (L'émergence du nationalisme arabe) -en arabe-Beyrouth 1973 p 116 et s.

dès "renégats convertis à l'Islam, ce qui est vrai du moins en ce qui concerne la première accusation. En outre, tous ces dirigeants ne sont pas, en effet, autochtones²⁰. De plus, l'apparition des mouvements "turaniens" et des idéologies "turaniennes" et "panturquiste" (processus de turquisation des populations ottomanes, réactivation du patrimoine turc) a détérioré indéniablement les rapports turco-arabes. En tous cas, cette situation générale a engagé incontestablement, selon nous, l'Etat ottoman dans la phase critique de son évolution historique et culturelle (turquisation-défi, patriotisme exacerbé, supériorité de l'élément turc...)²¹.

Des unionistes arabes se regroupent alors dans l'opposition à la politique des jeunes turcs. Le mécontentement s'accroît dans les provinces

maçonnerie était un facteur politique des puissances européennes et pour cette raison, il a voulu non seulement ne pas l'ignorer mais il la pourchassa en procédant à des exils. Ce n'est qu'après la révolution des Jeunes-turcs qu'un suprême conseil pu se mettre au travail le 25 juin 1909, le prince égyptien Aziz Hassen Pacha, général de cavalerie, fut élu grand commandeur dans cette obédience au sein de laquelle les Jeunes-turcs étaient naturellement les plus influents (Tal'at Pacha, Midhat Chukri Bey, Rahmy Bey, le général Ghalib Pacha, Emmanuel Carosso, etc...). Cette loge s'appuyait sur d'autres groupes tel que "Watan" (Patrie), "Muhibi Huriyat" (Les amis des libertés), "Wefa" (Constance), "Chefaq" (Aurore), "Nasse ittihadî taraqi huriyatî" (Amis de l'union de progrès et de liberté), "Okhuwat osmani" (Fraternité ottomane), selon Georgeon (Français) "La montée du nationalisme turc, dans l'Etat ottoman (1908-1912), Bilan et perspectives) in R.M.M.M. no 50, juin 1989, Paris pp 30-44. Voir aussi, Kamuran Bekir Har Putlu; La Turquie dans l'impasse: Une analyse marxiste de L'empire Ottoman à nos jours. éd. Anthropos 1974 p. 28 et s.

²⁰Anuar Pacha est polonais, Gawid est d'origine israélite, Tal'at Pacha Bulgare Ahmed Ridha hongrois et bien d'autres. La meilleure analyse de l'idéologie politique de l'organisation "Ittihat wat-Taraqi" (Union et Progrès) et de son évolution, nous est présentée par les travaux de: Zeinz N. Zeinz "nuchu al-qawmiya al-'arabiya" (L'émergence du nationalisme arabe) -en arabe- Beyrouth éd 1973.

²¹En réaction aux nationalistes turcs, des personnalités arabes, telles que Rafiq al-Azem, le cheikh Rachid Ridha, Abdelhamid al-Zahrawi et d'autres, fondèrent en décembre 1912 le "Parti de la décentralisation administrative". Il amorça dans son premier communiqué: "L'expérience nous a enseigné que le meilleur des régimes était le régime décentralisé, notamment dans un Etat qui réunit un grand nombre de communautés, de confessions et de langues" in, Al-Manar, "Bayan hizb al-lamarkazia al-idariya al-'outhmaniya" (communiqué du parti de la décentralisation administrative ottomane) T: III, V: XVI 1912

arabes de l'Etat ottoman, des organisations arabes se fondent se fondent, entre les années 1909 et 1914. Des organisations dont le programme demande surtout l'égalité des droits pour les Arabes au sein de l'Etat ottoman, des assemblées locales, l'emploi de l'arabe dans les régions de langue arabe pour l'administration, l'éducation, etc... Ce fut notamment le programme du "Parti ottoman pour la décentralisation administrative" fondé en 1909 par le Prince Sabah Ad-din²².

Chapitre II Relations diplomatiques Maroc-Turquie ou les sujets ottomans au Maroc:

Bien qu'on dise que "Le Maroc vivait dans un repliement complet avant le XX siècle"²³, il y a toujours eu des contacts entre les membres du "Dar al-Islam", et des échanges réciproques. Nous pouvons indiquer à ce sujet le projet de création d'une mission ottomane à Tanger qui Tanger était l'objet de la visite du Cheikh Ibrahim Al-Sanussi²⁴.

²²Ainsi le "comité pour la réforme" fondé à Beyrouth et aussi à Bassorah. Le "club patriotique et culturel" à Bagdad, le "pacte militaire irakien" en 1914, le "comité arabe al-fatat" (Paris 1909) qui exige l'autonomie arabe, le "comité de fraternité arabo-ottomane", le "Drapeau vert, "al-qahtaniya" de constitution arabo-turc. Et d'autres part, un "congrès arabe" avec des délégués chrétiens et musulmans se tient à Paris en juin 1913. Toutes ces revendications modérées étaient dirigées contre la centralisation excessive et la turquisation.

-Al Housari (S): "Al-Bilad al-'Arabiya wa al-dawla al-'outhmaniya" (Les pays arabes et l'Etat ottoman) Beyrouth, éd Matbou'at al'ahd (S.D.).

-Samra Mahmud, "Pan-islam and arab-nationalism (A study of the ideas of syrian muslim writers 1860-1918)" Faculty of arts journal university of Jordan Amman, II, no 2 Août 1972 pp. 5-22.

²³"La Qarawiyyine, Fès, Le Maroc vivaient repliés sur eux-mêmes sans presque aucun contact avec le reste du monde..." voir Tourneau. Fès avant le protectorat, Casablanca, 1949 p 467. En revanche Miegue (J.L.) a posé des questions sur l'influence des grands courants musulmans: "Le Maroc et l'Europe (1861-1963) P.U.F.p. 137 T: IV.

²⁴D'autre part, il nous faut mentionner le passage au Maroc en 1890 d'un certain Moussa Khalil al-Walidi, originaire de Bagdad. Ce personnage acquis aux idées panislamiques, après une visite à Tunis en 1884/1885, s'est rendu à Alger, Marseille, Oran et Tanger; puis il est allé à Fès où il a pu obtenir une audience du Mouley Al Hasen. Le Sultan l'a longuement interrogé sur la Turquie, l'Egypte et sur d'autres pays musulmans. Il lui a même demandé son appréciation sur le Maroc. Moussa Khalil a répondu en faisant l'éloge du régime. Il projeta d'écrire sur le pays, un mémoire qui ne pourrait manquer, pensait-il, d'intéresser vivement le Khalife. Abdul-Hamid, étant absent, par ce dernier

En effet, quelques années auparavant, le Sultan ottoman avait essayé de nouer des relations diplomatiques avec le Maroc. En 1889, un "chérif d'origine marocaine est envoyé à Fès dans l'esprit qu'il parviendra à s'y fixer en qualité d'ambassadeur auprès de la Cour chérifienne"²⁵. Mais cette tentative échoue "...Le Sultan Hasen qui "se targue" d'être le seul Khalife; le véritable "Emir al-mouminine", descendant du prophète, refuse d'accueillir l'envoyé de son rival..."²⁶. Il ne faut peut être pas accorder un total crédit à ces propos car les officiers coloniaux ont souvent tendance à exagérer ce particularisme marocain affiché par une partie du Makhzen qui refuse le contact avec l'Etat ottoman, afin de conserver les avantages et les privilèges dont elle bénéficie au sein du système makhzénien lui-même.

L'objet de la visite du représentant du Maroc, était l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays. L'Emir Mahya Ed-din ben Abdelkader fut désigné pour représenter l'Etat ottoman²⁷.

Cette mission provoqua l'opposition de la majorité des consulats présents à Tanger, contraignant le Sultan Hasen à la reporter à des moments plus opportuns²⁸.

Cet incident fut abondamment commenté par la presse arabe²⁹. Par ailleurs, le Maroc entretenait une correspondance avec l'Etat ottoman comme en atteste une lettre du Khalife

d'établir des relations diplomatiques entre la Sublime Porte et la cour de Fès.

A.A.E. Paris Vol. I no 127, Tunisie: Culte musulman-Février 1886, Janvier 1891- "Secte religieuse-panislamisme -pp 187-188.

Al-Fasi (Abdel Hafidh): Mu'jam al-chuykh, al-mussama: riyadh al-janna aw al-mudhich al-mutrib" (Dictionnaire des savants, intitulé: jardin du Paradis ou celui qui cause l'étonnement et la joie) -en arabe- 2 vol. éd Imprimerie al-Jadida-Fès 1931 (T:1/200 p-T: 2/172p).

²⁵A.A.E. Paris-Lettre no 288 du 4 mai 1891 p 293: Lettre de M. Rocard: Consul de France à Benghazi A.M. Ribot Ministre des affaires étrangères.

²⁶A.A.E. Paris -Lettre no 288 du 4 mai 1891 op cit p 234.

²⁷Pour ces personnages, voir: Kemala Ridha: "Mu'jam al-mu'alifine" (Dictionnaire des écrivains) - en arabe- 1961 T.1 p 11-26. Le Caire.

²⁸Sarhank (Ismâel): "Haqâiq akhbar 'An Dawlat al-Bihar" (Informations réelles sur l'Etat des mers) -en arabe- 1ère éd Al-Maktaba al-amiriya, Le Caire 1950 p 350-366.

²⁹"Muntakhabat al-Mu'ayad" (Anthologie du journal: "Al Mu'ayad) -en arabe- 1ère année 1890 pp 423-424

Abd-ul-Hamid au Sultan Hasen³⁰, ainsi qu'une lettre de Hasen Khaïrallah Cheikh-ul-islam, grand "mufti" de l'Etat ottoman, destinée au grand Vizir chambellan Moussa ben Ahmed³¹. Les deux correspondances furent rédigées au cours de la même année (1878) et le Cheikh Ibrahim Al-Sanussi fut le porteur des deux plis³².

Plus tard, le projet de ligne de chemin de fer du "Hijaz" fut une occasion opportune de contacts entre le Maroc et l'Etat ottoman du Sultan Abd-ul-Hamid³³. Pour la réalisation de la construction ferroviaire, l'Etat ottoman demanda des contributions à tous les pays musulmans. Le Maroc faisait donc partie des pays sollicités³⁴.

³⁰Egalement une lettre du Ministre ottoman des A.E., à son homologue marocain à propos de la création d'une légation ottomane à Tanger. Document daté du 15 mai 1887. Selon ibn Zidane Abderahman: "Ithaf Alam al-nasse bi jamel akhbar hadhirat Miknas" -en arabe - T: 2 pp 361-363 éd imprimerie Wataniya (Nationale) Rabat (1929-1933) en 5 T. Et la réponse qui lui est apportée pp 359-360 T:II.

³¹Doc du Bureau du Ministre Mohamed ben Idris Bib. Royale Le palais-Rabat no J 845 pp 31-38.

³²Ibrahim al-Sanussi de Fès, installé à Alexandrie où vivait une importante colonie de marocains, apporte une lettre signée du Cheikh-ul-Islam adressée au grand Vizir Chambellan Moussa Ben Ahmed, ainsi qu'une demande d'agrément du Ministre des affaires étrangères ottoman, pour ouvrir une ambassade à Tanger. L'émissaire pense sans doute pouvoir être nommé ambassadeur du Maroc à Istanbul. Mais le projet n'aboutit pas. Ainsi le frère d'Ibrahim, Abdallah al-sanussi regagna le Maroc à la fin de 1889. C'était un Wahabite. Il revint une deuxième fois, sous le règne de Abdel Aziz sans plus de succès et alla s'installer à Tanger où il reçut plus tard la visite plusieurs 'Alim réformistes, voir ibn Zidane; "Ithaf 'Alam al-nasse" op. cit. p 359-361 T.2.

Doc. signé, le Sultan Khalifat Abd-ul-Hamid, dans ibn Zidane "Ithaf" op cit p 359 T.2.

³³Celui-ci avait, en effet, décidé le prolongement de la ligne de chemin de fer du Chame vers Médine et jusqu'à Sana via la Mècque-Taïf et 'Asir en Arabie. Le projet n'a finalement de concrétisation qu'entre la ville de Damas et Médine Al-Bityouni (Mohamed Labib): "Al-rihla al-Hijaziya" (Voyage au Hijaz) -en arabe- Matba'at al-Jamaliya -Le caire (S.D.) pp 303-304; où il donne une carte géographique bien détaillée, les noms des villes de Damas à Médine.

-Arcelan (Chakib l'Emir): "Al-irtisamat al-lital" (les fins dessins) -en arabe- éd madba'at al-manar -Le Caire 1957.

-Kurd (Ali): "Khitat al -cham" (Les plans de la grande Syrie) -en arabe- éd Dar al-'ilm lil malayine, le Caire 1960.

³⁴Doc.Bib.Royale -Le Palais- Rabat-lettre du Chérif de la Mècque: 'Awn al-Rafiq au Sultan 'Abdel Aziz du

Ainsi Mohamed ben Messaoud Al Debagh envoyé de l'Emir de la Mecque revint au Maroc porteur d'une lettre du gardien des lieux saints au Sultan de Fès relative à ce projet. Le montant de la participation financière marocaine fut envoyé par le vizir marocain Tores au Premier Ministre de l'Etat ottoman Saïd Pacha³⁵.

D'un autre point de vue, il convient à présent de s'attacher à rechercher par quels autres moyens Abd-ul-hamid a tenté d'établir au Maroc des porte-paroles de l'Etat ottoman.

La légation de France à Tanger, rapporte que M.Karam Michel, sujet ottoman catholique, interprète de la délégation marocaine à la "commission des indemnités de Casablanca", et Frère de Wadi' Karam³⁶, a reçu une lettre du conseiller de la légation ottomane à Madrid, Ali Zaky Bey. Ce dernier demande à Karam Michel de lui "...indiquer le nombre de sujets ottomans établis à "Marrakech" (au Maroc), les noms de ceux d'entre eux qui étaient employés dans la presse locale et les légations qu'ils fréquentaient..."³⁷. Il semble que le but de ce recensement soit en fin de compte de justifier auprès du sultan marocain et surtout des puissances la nécessité d'ouvrir une légation ottomane à Tanger qui prenne en charge les intérêts de ses ressortissants. On peut noter également que cette initiative va dans le sens d'un renforcement des liens entre les pays musulmans et le Khalifat d'Istanbul, ce qui peut être interprété comme une étape préalable à la réalisation du projet panislamique d'Abd-ul-Hamid³⁸.

³⁵Al-Fasi Abdel Hafidh: "Khatawat wa Khatarat" (Démarches et réflexions) -en arabe- manuscrit- Bib. générale- Rabat no D: 4401. 200p.

³⁶Wadi' Karam, fondateur du journal Al Sabah" (Le matin) créé à Tanger le 15/08/1908. Selon Deterazi, le vicomte philippe: "Tarikh al-sahafa al-'arabiya" (Histoire de la presse arabe) -en arabe- p 501.

³⁷A.A.E. Paris- correspondance politique doc no 167 Tanger 19 janvier 1892.

³⁸Autre initiative en ce domaine, Abd-ul-Hamid engage M. Rachid Bey (fils de Farid Pacha). En tant que négociateur attaché à une mission hafidhiste à Berlin (des informations sûres et précises concernant cette mission nous manquent). "Pendant son séjour en Allemagne, Rachid Bey aurait été chargé de demander au Sultan ottoman la création d'une légation ottomane au Maroc. Il apporterait à Istanbul une pétition de 1500 sujets tures (ottoman) résidant au Maroc [...]. On prétend qu'à ces signataires se seraient joints un certain nombre d'algériens désireux de se soustraire à l'autorité française et de devenir sujets ottomans..." A.A.E. Paris -Légation de la république française au Maroc. Doc. no 495 p 237 Tanger le 25 septembre

D'ailleurs rappelons que cette logique diplomatique vit le succès au Brésil, avec l'instauration d'un consulat ottoman en raison de la présence de sujets ottomans, le nombre des arabes sujets syro-libanais fixés au Brésil atteignant les 20 000 âmes en 1907³⁹.

Il faut noter en revanche que la communauté ottomane au Maroc est plus restreinte. Elle ne compte que quelques journalistes, médecins et publicistes dont la plupart sont syriens catholiques tels que les frères Karam⁴⁰ et les frères Nemour. Ces derniers après avoir dirigé quelques temps en Tunisie un journal de tendance hamidienne, lancèrent à Tanger une publication hostile à l'action française au Maroc⁴¹.

L'échec de la tentative d'établissement de relations diplomatiques entre le Maroc et l'Etat

1908, (Au sujet de Rachid Bey: représentation ottomane au Maroc. Ainsi, Meynier (Gilbert): "L'Algérie révélée: la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX^e siècle" in, travaux de droit d'économie et sociologie et de sciences politiques no 130. Genève-Paris Septembre 1981 793 p.

³⁹A.A.E. Paris: "La question syrienne" 1907/2 p. 523; "Ces sujets ottoman, chrétiens appartenant à trois confessions religieuses: Maronites, chrétiens de rite grec et orthodoxe, chacune de ces confessions avait son clergé à Rio de Janeiro et à Saõ Paulo. En 1908, le nombre du sujets ottomans dépasse 90.000 dans toute l'Amérique du Sud. Le gouvernement turc n'a installé que deux consulats tous deux au Brésil, l'un à Rio de Janeiro et l'autre à Sao-Paulo. Voir R.M.M. 1907/2 p 325 et de 1908/6 "La presse musulmane au Brésil" pp 311-358.

⁴⁰A.A.E. Paris-Maroc: Dossier no 287-Tanger le 17 juillet 1905: "...sont les plus nobles protégés officieusement en leur qualité de maronites, par la légation de France, ils ont toujours été pour l'influence française d'utiles auxiliaires..."

⁴¹Al'ambassade de France en Tunisie, on croit que Abd-ul-Hamid entretient des agents secrets à Tunis "...un syrien qui dirige à tunis le journal "Al-Baçira" (Le clairvoyant) expulsé par les autorités françaises, envoyé par Abdul Hamid à Tunis où il devait continuer à le servir..." Ainsi qu'en 1892, l'ambassade de France à Tunis avait signalé qu'un secrétaire du Palais (Sans aucune autres indications) entretiendrait une correspondance régulière avec Mohamed Ben Ferhat Djellouli, secrétaire du Premier Ministre tunisien Ben 'Attar, voir: A.A.E. Paris. Questions internationales 31 octobre 1894 et A.A.E. correspondance Tunisie 11 janvier 1894. Ainsi Al-Mejri (Abdel Karim): "Dawr Wa Mussahamat al-maghariba fi al-harakat al-ijtima'iya al-siyasiya fi al-'Alim al-'Arabi al-islami". (Rôle et participation des maghrébins aux mouvements socio-politiques du monde arabo-musulman) -en arabe-Mémoire de Maîtrise d'histoire. Faculté des lettres-Tunis 1977 260 p. Nous reviendrons sur ce sujets.

Ottoman ne remet pas en cause les axes de politique extérieure arrêtés par Abd-ul-Hamid concernant le Maroc.

Ainsi, parallèlement aux démarches officielles, des contacts indirects et informels sont noués à travers un pôle intermédiaire qui est l'Égypte.

Chapitre III: La communauté marocaine en Égypte.

L'Égypte demeure légalement à cette époque une partie de l'État ottoman. Des liens spirituels et temporels unissent les populations de l'État ottoman à celles du bassin occidental de la Méditerranée: hommes, idées, biens circulent d'une extrémité à l'autre, en un courant continu, malgré l'éloignement, la précarité et les difficultés des voyages et la lenteur des moyens de transport.

C'est par le biais de pèlerins marocains aux lieux-saints de l'Islam et grâce à la présence d'une modeste communauté marocaine commerçante et étudiante en Égypte que des contacts existent de manière quasi-permanente entre ces deux pays.

Ce trait d'union va favoriser la diffusion d'idées nouvelles au Maroc, fruits du débat contradictoire qui agite alors le Machrèq.

De plus, l'Égypte est formellement la seule partie de l'Empire ottoman dans laquelle réside un représentant de la Communauté marocaine chargé également de faciliter l'escala des pèlerins. Expatriés en Égypte, les étudiants autant que les commerçants sont placés sous l'autorité d'un "Wakil", (représentant)⁴², nommé par le Sultan marocain. Ce "Wakil", en l'absence de relations diplomatiques officielles entre le Maroc et l'État ottoman "tuteur" de l'Égypte, joue officieusement le rôle de représentant, résolvant les problèmes internes à la Communauté.

Section I La visite du Cheikh Mohamed Abduh au Maghreb.

Au premier rang de ces visiteurs égyptiens au Maghreb figurent au début du XX siècle deux hôtes de marque. En 1902, Mohamed Farid (1868-1920) leader politique égyptien qui prendra

la direction du parti national (Al-Hizb al-Watani) à la mort de son fondateur Mustapha Kamil (1874-1908), visite⁴³ la Tunisie et l'Algérie⁴⁴. L'année suivante (1903) le Cheikh Mohamed Abduh, grand mufti d'Égypte et chef du mouvement réformiste moderne, salafite, au cours d'un bref séjour en Algérie du 27 août au 6 septembre 1903⁴⁵ renoue des liens depuis

⁴³Le "parti national" créé en 1907 constituait le prolongement d'un petit groupe de nationalistes proches du Khédive Abbas II. Mustapha Kamil, élu à la direction du parti lors de son premier congrès en novembre 1907 (C'est-à-dire un an avant sa mort) s'était illustré dès 1893 en organisant des manifestations contre le journal pro-britannique "Al Muqattam" et en tentant en France où il étudia le droit de mobiliser les milieux politiques à la cause égyptienne. L'idée de Mustapha Kamil et ses frères, ainsi que de Mohamed Farid son successeur, était de créer un parti qui prenne en compte l'identité propre de l'Égypte, mais également son islamité et son arabité. C'était un mélange de nationalisme et de panislamisme, c'est-à-dire de la lutte contre l'occupation étrangère et en même temps l'idée que cette démarche devait s'inscrire dans le cadre du courant islamique.

Ainsi le concept "national" que ce soit dans le "parti national" de Mustapha Kamil et son journal "Al Iwa" ou dans le "parti de réforme constitutionnel" "Hizb al-islah 'Ala al-mabadi' al-Dusturiya" de Ali Youssef et son journal "Al Muayad") est élargi par les considérations religieuses. La preuve en est que les deux partis partagent et défendent l'idée de la ligue islamique "Al Jami'a al-islamiya". En Turquie se constituent quelques formations à caractère racial par exemple: "Al Watane al-turki" (La patrie turque) qui met en avant la nationalité turquienne. En revanche, il se trouve que certains leaders turcs préfèrent la ligue islamique et peu importe la race et la nation. Parmi eux, Anouar Pacha et le prince Sabah Ad Dine qui sont tous deux les pôles de l'association "Al ittihad wat-Taraqî" (union et progrès). Voir Lutfi-Jam'a (Mohamed): Hayat al-charq (La vie de l'orient) -en arabe- éd Dar-ihya al-Koutub al-'Arabiya-, Beyrouth, 1969 p.226.

⁴⁴Signalé dans "Tarikh al-Ustath al- Imam al-Cheikh Mohamed 'Abduh (Histoire du professeur imam le Cheikh Mohamed 'Abduh) - en arabe- 3ème Vol. 1931-1907 impr. Al Manar. Le Caire, voir T: 1 p 870 (Rachid) Ridha dit "...Il ne serait pas inutile de noter que Mohamed Farid Bey; chef du parti national égyptien effectua en 1902 un voyage en Tunisie et en Algérie". Voir aussi: Farid (Mohamed) "Min misr ila misr" (De l'Égypte à l'Égypte) -en arabe- impr. des mawsou'at- Le Caire 1906 p. 201 sur le séjour de Mohamed Farid. Nous n'avons pu trouver d'autres informations.

⁴⁵Mohamed 'Abduh est venu peu avant sa mort en Algérie en 1903 invité par Charles Célestin Jonnart, gouverneur général (5 mai 1903-22 mai 1911). Dès cette époque, il existait à Alger un petit groupe d'admirateurs du "Manar". Voir Ben Chenab (Rachid):

⁴²"Wakil al-maghariba" (Le consul-officieux-marocain), assisté de quatre "amin" (Adjoints). En 1910, le Wakil était le Cheikh al-Fazzani. Selon Charles-Roux F. et Caille Jacques: Missions

longtemps (1830) rompus entre l'Algérie et le Machrèq. Cette visite constitue un événement culturel de la plus haute importance. Le cheikh est déjà connu en Algérie grâce à la revue "AL-MANAR" (Le phare) qui à partir de 1898, avait commencé à diffuser ses idées.

Par ailleurs, il exprima le souhait de se rendre au Maroc en compagnie du Cheikh Abdel Hamid Al-Zahraoui. Ce projet ne pu cependant jamais se réaliser⁴⁶.

Toute l'action du Cheikh Abduh en Egypte et ailleurs⁴⁷ est dirigée par une idée force qu'on a pu

française d'histoire d'outre-mer T: LXX 1983 no 258-259, pp. 11-24.

⁴⁶Le Alim marocain le Cheikh al-Mahdi al-Wazani écrivit une lettre à Mohamed Abduh approuvant la Fetwa de ce dernier, par laquelle il reconnaît le caractère licite de l'alimentation et du sacrifice animal des "gens du livre". Il l'invitait par la même lettre à visiter le Maroc. Voir, la revue "Al Manar" V: VII, T: VI pp 207-229. Ainsi que dans Rachid Ridha: "Tarikh al-Ustath al-Cheikh..." op cit T: 2 pp 620. Ageron (Charles-Robert): "Les Algériens musulmans et la France (1830-1919)" éd P.U.F. 1968 T: II p 917 et s. "Après le voyage en Algérie, Mohamed Abduh se rendit en Angleterre. Il devait faire un nouveau voyage au Maghreb en 1905, notamment au Maroc. Lord Cromer fit savoir à M. Paul Cambon, que le Cheikh atteint d'un cancer à la dernière période de sa vie ne pourrait s'y rendre Il mourut le 27 juillet 1905".

⁴⁷Comme nous l'avons indiqué, le Cheikh Abduh effectua deux séjours en Tunisie dont le but de donner de l'extension à la société secrète du lien indissoluble "Al 'ourwa al-wuthqa" selon, Rachid Ridha: "Tarikh al-ustath..." op cit T: I p 389. Et de suivre de près l'expérience des réformes tunisiennes, axées conformément à ses vœux sur le redressement culturel et l'action éducative. Un troisième séjour à Alger de dix jours et un séjour prévu mais non effectué au Maroc. Voir Chenoufi (Moncef): "Les deux séjours de Mohamed Abduh en Tunisie et leurs incidences sur le réformiste musulman en Tunisie" in, cahier de Tunisie no 61-62 1968 pp 57-86. Et sur le voyage de Mohamed Abduh en Algérie:

-Benchenab (Rachid): "Le séjour du Sâyh 'Abdih en Algérie (1903)" in, Studia islamita Fasc L II, 1989 pp 121-135.

-Al Jundi (Anwar): "al-fikr wa al-thagafa al-mou'asira fi chamel ifriqiya" (La pensée et la culture contemporaine en Afrique du Nord) -en arabe- Le Caire 1965.

-Merad (Ali): "Le réformisme musulman en Algérie de 1902 à 1940" Paris -La Haye 1967.

-Al Jifali (Abdel Rahmane): Jawanib min Kifah al-Cheikh 'Abdel Halim b. Samya al-siyasi wa al-thagafi"(Aperçus de la lutte du Cheikh 'Abdel halim b.smaya; politique et culturelle) -en arabe- in, Majallat al-asala-Alger-no 13 mars et avril 1973 pp 204-309.

-Abicheneb (Sa'ed ed-din): "Al-mahdi al-wazani al-

résumer ainsi: "...pour les pays musulmans épris de renouveau (TAJDID), la réforme (ISLAH) de la communauté islamique (OUMMA) doit nécessairement conditionner toute réforme de l'Etat (DAWLA)⁴⁸.

Le successeur de Jamel Ed-din al-Afghani dans la doctrine musulmane prêche l'union de la science et de la religion (l'explication du Coran par des méthodes modernes), afin de consolider l'Islam et d'affirmer sa supériorité. Mohamed Abduh s'établit au Caire et publie pendant de longues années un journal réformiste avec Rachid Ridha, "AL-MANAR", dont l'influence a été considérable dans les milieux éclairés au Maghreb. Ce qui retient notre attention à ce propos va au delà des préoccupations locales et circonstancielles, c'est le fait que l'intellectuel maghrébin perçoit son actualité par un renvoi plus au moins constant aux polémiques du Machrèq⁴⁹.

hijra" (La renaissance arabe en Algérie dans la première moitié du XIV^e siècle de l'Hégire) -en arabe- in Majallat Kuliyyat al-Adab (Faculté des lettres) Alger no 1964 pp 40-45.

-Pères (H): "Le mouvement réformiste en Algérie et l'influence de l'orient" in, entretien sur l'évolution des pays de civilisation arabe-Centre d'Etude de politique étrangère, travaux des groupes d'Etudes-Publication no 3 Paris-P. Hartmann 1937 pp 49-59.

⁴⁸Nous pouvons dire que Mohamed Abduh, considère que la politique couvre le domaine pratique de la raison en général. Mais il laisse à la religion un vaste espace à multiples objectifs, les plus important étant la justice: "Les lois les meilleurs et les plus importantes sont celles qui sont promulguées comme conséquence de l'opinion publique de la "oumma"; Ce sont également celles fondées sur les principes de la "Choura". Cette dernière ne peut trouver son expression qu'à la condition que se dégage un consensus dans un milieu déterminé". Ghalioune (Brahim): "Mohamed 'Abdih wa masir al-Falsafa al-islahiya" (Mohamed Abduh et le destin de la philosophie réformiste) -en arabe- in, al-Wihda no 13 octobre 1985 pp 17-39.

⁴⁹An-Naciri écrivit "...à l'origine était le "Khalifa" unificateur aux avis respectés dans toutes les contrées musulmanes à l'Est, comme à l'Ouest. Il s'agissait alors, d'une religion suivie, dont les administrateurs ayant la charge de la gestion de ces contrées, ne pouvaient en effet tirer leur légitimité que de l'unique référence au Khalifat...". Nous concluons de cette citation que l'historien marocain An-naciri, voit l'union du monde islamique par le biais du Khalifat, comme croyance politique à laquelle il faut adhérer. C'est en cela que l'on perçoit l'influence du mouvement réformiste. Ce dernier appelle en effet à l'unification du monde musulman sous l'autorité d'un khalifat basé au Machrèq.

Les contemporains orientaux d'An-naciri tels que Jamel ed-Dine al-Afghani et Al-Kawakibi etc... partagent avec le penseur marocain la même conviction d'

La démarche intellectuelle des élites maghrébines correspond à l'esprit de son temps et quelles qu'en soient les limites, elle traduit cette époque plus peut-être qu'elle ne la façonne. Elle n'a pas créé un mouvement littéraire, philosophique. Elle a seulement contribué à la formation d'un esprit nouveau, à la fois fidèle aux valeurs islamiques et ouvert aux courants modernes de pensée⁵⁰. Ainsi

Le mouvement de la salafiya auquel appartenait An-Naciri était en ces temps un mouvement de rénovation et une idéologie de progrès de la pensée musulmane. An-Naciri (Ahmed B.Khalid -1835-1897): "Al Istiqsali akhbar douwal al-maghrib al-aqsa" Vol. 1 p. 72-2d Dar al-Kitab-Casablanca 1955.

En revanche, d'autres 'Alim marocains, au sujet du Khalifat voient autre chose que An-Naciri. Nous citons en premier lieu l'opinion de Abou Chouaïb al-Dukkali: "...Cette opinion est celle du représentant autorisé de la famille de l'un des saints les plus vénérés du Maroc authentique Moulay Bou Chaïb; patron d'Azemmour [...] nous ne reconnaissons pas le Khalifat turc, puisqu'il n'est pas de Kouraïche; c'est-à-dire même pas un arabe..."

La deuxième opinion est de Si Larabi Naçiri et de Si Mohamed Rounda: "...Comme les descendants des Saints et les héritiers de grandes familles Makhzen, les oulémas donnent leur opinion sur la Turquie. Voici celle des deux personnalités les plus autorisées de Rabat et Sale: l'un naïb du ministre de la justice, l'autre cadî de Rabat, tous deux juriconsultes éminents [...] Le califat doit être de Kouraïche de l'Arabie" in, revue de Monde musulman 1914 p 363 et s.

Nous pensons, sans pouvoir, que les personnalités ont dû se servir aussi du moins occasionnellement de quantité d'écrits aujourd'hui complètement oubliés tels par exemple les articles de la presse "politique" du Machrèq et de l'Europe de leur temps.

⁵⁰Pour une information complète au sujet des publications voir:

-Benchenab (Mohamed): "La vie civile musulmane à Alger, de la condition de la femme d'après le Coran et la Sunna, du travail de la femme musulmane" in, revue indigène 1907-1908-1909.

-Ben Al-Khudja (Mohamed ben Mustapha): "Al Jawahir al-Hisan fi Tafsir al-Quran" (Les joyeuses perles dans l'exégèse du Coran) -en arabe- 4 vol. 1905-1910 -Archives Bib. nationale d'Alger.

-Ben Al-Khudja (Mohamed ben Mustapha): "Kitab al-iktirath fi huquq al-inath" (Préoccupation au sujet des droits des femmes) -en arabe- Brochure publié à Alger 1897-50 p Archives de la Bib. nationale d'Alger.

-Ben al-Khudja (Mohamed ben Mustapha): "Al Kitab fi ahkam al-zina wa al-libas wa al-ihitjab" -en arabe- (L'essentiel des qualification juridiques relatives à la parure, à l'habillement et au voile de la femme) Alger -éd P. Pontana, 1907-107p.

L'auteur s'est fait l'écho des thèses développées dans les revues arabes tels que "Al manar" et "Al-Muayad" ainsi que dans plusieurs ouvrages publiés au Machrèq comme:

-Fathallah (Hamza): "Al Kalam 'ala huquq al-nisa fi al-islam" (Des propos concernant les droits des femmes

au point de vue proprement littéraire, il n'y a pas de rupture totale avec le passé. Parmi ceux qui écrivent ou enseignent, on ne peut distinguer nettement ceux qui s'y accrochent et ceux qui incarnent l'esprit nouveau. Les diverses publications concernant uniquement le Maroc, de Ahmed ben Khalid An-naciri, de Al-kettani, Al-dukkali, Abdel hafidh Al-Fasi, Al-Zayani, Al Abid B.Souda ...etc, ressemblent par leur composition et leur style aux ouvrages des "fuqaha" d'autrefois⁵¹.

Au Maroc, le milieu dans lequel s'élabore les idées nouvelles est formé en partie de lettrés ayant des préoccupations politiques extérieures, connaissant l'Orient et ayant établi avec l'Egypte et la Syrie des relations personnelles⁵². Les étudiants des deux universités maghrébines de l'époque, la "Zitouna" et la "Qarawiyine", manifestent une extrême sympathie à l'égard de l'Orient et accueillent avec faveur des innovateurs. La "Qarawiyine" qui était le foyer intellectuel majeur au Maroc, était en outre abonnée aux journaux de Tunisie et d'Egypte, et avait des rapports réguliers avec les grands penseurs du monde musulman, particulièrement avec réformistes arabo-islamiques, qui avaient pu contribuer puissamment à accélérer la prise de conscience des populations, à démystifier à leurs yeux les pseudo-réformes proposées par un Etat étranger non musulman, et à les préparer pour le grand combat qu'elles se devaient d'engager pour préserver l'indépendance de leur propre patrie

Ainsi les écrits de l'initiateur du féminisme dans les pays musulmans. Amin (Qasim) (1865-1908): "Tahrir al-mara" (L'émancipation de la femme) -en arabe- Le Caire-1892.

-Amin (Qasim) "Al mara al-jadida" (La femme nouvelle) -en arabe- La Caire- 1900.

Ainsi d'autres auteurs tels que (Rifa'at) al-Tahtawi, (Ali) Mubarek etc...

⁵¹-Kannun (Abd.): "hadith aladab al-maghribi" (Précis de littérature marocaine) -en arabe- op cit. p.35 et s. -Al Jarari (Abd Allah) : Al Talif wa al-nahdha bi al-maghrib fi al-qarn al-ichrin (1900-1972)" (La publication et la renaissance au Maroc au XXème siècle (1900-1972) -en arabe- ...Casablanca-mulba'at al-najah al-jadida 1985-456p.

⁵²Chenoufi (Moncef): "Alaqat Rachid Ridha; Sahib majallet al-Manar ma'a al-tounisyine (1898-1935)" (Relation de Rachid Ridha; Propriétaire de la revue Al Manar, avec les tunisiens (1898-1935) -en arabe- in, "Hawliyat" (Annales) de l'université de Tunis. 1967pp 121-156.

-Benchenab (Rachid): "Une correspondance entre savants maghrébins et orientaux au début XXème siècle" in, Arabias: T. XXXI Fasc 2 pp 189-206.

-Bardin (Pierre): "Algériens et tunisiens dans l'Empire

manecée après la défaite des "Touat" (en 1901), et même bien avant par les troupes françaises.

Constatant l'affaiblissement de l'Etat, une partie de l'élite marocaine fut unanime à concevoir la nécessité d'un nouveau système inspiré des régimes en vigueur dans les pays du Machrèq et dans les autres pays musulmans et l'urgence des réformes indispensables aptes à rétablir la situation compromise.

Le rapprochement avec l'Orient arabe correspond à une féconde démarche de notables de Fès en réaction à une offensive diplomatique française en direction du Maroc⁵³.

La question du soutien du Machrèq au Maroc fut à l'ordre du jour dans les couches du Makhzen, surtout avec le Cheikh Al-Kettani⁵⁴, bien que des projets antérieurs aient échoué essentiellement du fait de l'opposition du Makhzen à l'établissement de relations avec l'Etat ottoman⁵⁵.

Section II: Le rôle politique du cheikh al-kettani.

Le Cheikh Al-Kettani fut le principal artisan de la "révolution"⁵⁶ qui se produisit à Fès, à la

⁵³Surtout après la conclusion de "l'Entente cordiale" en 1904, le lancement de l'offensive diplomatique française qui visait à s'assurer un protectorat de facto sur le Maroc.

⁵⁴Le cheikh Idriside Abu al-Faydh Mohamed 'ibn Abd al-Kabir al-Kettani (1873-1909). Sur l'importance de son action voir:

-DESEGONZAG René, "Voyages au Maroc (1899-1901) Paris 1903. 408p.

-ARNAUD Louis, "Au temps des "mehallas" ou le Maroc de 1860 à 1912". éd Casablanca 1952, 306p.

-DRAGUE Georges, "Esquisse d'histoire religieuse du Maroc. Confréries et zaouïas" Publications cahiers de l'Afrique et l'Asie, II Paris 1951, 332 p.

-Le commandant FARIAU: Lettre au ministre de la guerre Paris-archives Vincennes le 7 février 1908. C. No. 15 dossier, 86.

-Al-Baqir al-Kettani: "Tarjimat Al-Cheikh Mohamed al-Kettani al-chahid" (la vie du Cheikh Moh. al-Kettani, le martyr) impr. al-Fajr, Rabat, 1962.

-"Al-KATTANI" in, E.I. 2ème éd T IV pp 805-809 Art. de A. FAUR.

⁵⁵Harakat (Ibrahim): "Madhahir al-Ta'awun bayna al-maghreb wa al-dawla al-'outhmaniya" (Aperçus d'une coopération Maroc-Etat ottoman) -en arabe- in, Majallat dar al-niyaba Rabat - no 6- 1985 pp 21-27.

⁵⁶Débat parlementaire à la chambre des députés, le vendredi 19 juin 1908, concernant le Maroc. M.

faveur du vide créé par le départ de Abdel Aziz⁵⁷ le 12 septembre 1907 pour Rabat afin de surveiller les agissements de son frère Abdel Hafidh, qui venait d'être proclamé Sultan à Marrakech en octobre de la même année.

Notre Alim a été en outre à la base de la proclamation de déchéance de Abdel Aziz le 5 janvier 1908, ce qui lui permit alors de populariser le programme des réformes qu'il envisageait pour Maroc; en le faisant inclure dans la "Bay'a", Mohamed al-Kettani a joué un rôle de premier plan au sein du "comité

et les mêmes politiques opposées, chérifienne et turque, se disputent pour venir au secours de l'Islam opprimé. Saurons-nous faire triompher les éléments chérifienne et turque, se disputent pour venir au secours de l'Islam opprimé. Saurons-nous faire triompher les éléments chérifiens ou laisserons-nous prévaloir contre nous la politique turque appuyée sur le mouvement panislamique hamidien et soutenue par les efforts du pangermanisme allemand? Toute la question est là". Selon Franklin (J.H.): "La question marocaine à la Chambre des députés" in, Questions diplomatiques et coloniales pp 43-51-1908/2.

⁵⁷Le Sultan Abdel Aziz, fils du Sultan Al Hasan, né le 24 Février 1878, (Moulay Abdel Aziz); et d'une favorite circassienne [La circassie est une région du Nord du Caucase, dont les habitants, les circassiens ou Tcherkesses, de pure race blanche étaient réputés pour leur beauté. Avant d'être russe, la Circassie, comme la plus grande partie du Caucase fit partie de l'Etat ottoman. Les circassiens sont musulmans]. Il avait toujours été le préféré des douze fils du Sultan Al Hasan qui l'avait désigné pour lui succéder au pouvoir. Abdel Aziz avait environ douze ou treize ans au moment de son avènement, en 1894. Il était un des plus jeunes fils du Sultan. La mère de Moulay Abdel Aziz était une turque amenée de Constantinople au Maroc, Lalla Réqjya. On dit que c'était une femme d'une grande intelligence et d'une grande force de caractère. On ajouta même qu'elle joait un rôle politique dans le pays et qu'elle conseillait son mari dans les affaires de l'Etat. En tous cas, il est clair qu'elle dû être une remarquable personnalité du fait qu'elle su au milieu d'une foule de rivaux maintenir son influence sur le Sultan jusqu'à sa mort et assurer ainsi l'accession au trône de son fils. Sa grande amie (et compagne dans le harem) était une autre dame turque, la mère du Sultan Moulay Yousef, mort le 17 novembre 1927). En 1912, ce dernier fut choisi pour régner à la suite de l'abdication de son demi-frère le Sultan Abdel Hafidh. Il est curieux de remarquer que ces deux étrangères en ("pays étrangers") deviennent toutes deux, mères de Sultans. Selon Harris (Walter B.): "Le Maroc disparu: anecdotes sur la vie intimes de Moulay Hafid de Moulay Abdel Aziz et de Raïssouli" traduit de l'anglais par Odinet (Paul)-Paris-Le Plon 1929-295 p. - Weisgerber (Doc.F.): "Au seuil du Maroc moderne"

révolutionnaire"⁵⁸ de Fès qui dirigea de fait la ville jusqu'à l'arrivée du Sultan Abdel Hafidh le 7 Juin 1908. En différents endroits, les décisions prises par le "Comité révolutionnaire" présidé par le Cheikh al-Kettani sont diverses: paiement de contributions par les familles des membres du Makhzen de Moulay Abdel Aziz, arrestation des partisans de ce dernier, recrutement d'une "HARKA" pour arrêter les troupes françaises qui viendraient par Oujda, fabrication d'armes et de munitions, création d'un journal officiel⁵⁹, suppression de la protection et des postes européens, fermeture des maisons de débauche, envoi de commissions dans les provinces, etc...

Cette action des Ulémas est à l'origine de la constitution du premier groupe politique marocain d'opposition au trône.

Alors que la situation se détériore politiquement, on assiste au déclenchement d'une résistance sur une grande échelle, marquée par les idées panislamiques. Au même moment, des projets de réforme sont proposés par des ressortissants (Machrèqites) comme solutions à la crise, alors qu'apparaît une prise conscience inspirée par le réformisme du Machrèq⁶⁰. A la tête du mouvement des 'Ulémas, on trouve le Alim Mohamed al-Kettani qui tente d'imposer au Sultan Abdel Aziz une certaine forme de coopération avec le Machrèq⁶¹. Sous la direction du Cheikh, les 'Ulémas de Fès sont enclins à la

contestation et travaillent à ranger le rapport de force à l'intérieur du Makhzen en faveur d'une ouverture diplomatique vers l'Orient. Al-Kettani relève qu'au lieu de profiter de l'expérience des Sultans et dirigeants ottomanis, le Sultan du Maroc compromettait l'indépendance de son propre pays.

Al-Kettani apparaît comme le 'Alim le plus convaincu de la Qarawiyine, poussant le plus loin sa logique, d'une absolue intransigeance. Tout d'abord, il s'oppose au maintien des privilèges financiers, douaniers, politiques et militaires accordés aux étrangers. Il s'oppose également au séjour des étrangers qui collaborent avec les puissances européennes. Il proclame la résistance contre tous les éventuels occupants. Al-Kettani se déclare et réclame ouvertement l'abrogation de l'acte d'Algésiras qu'il considère comme un acte de soumission, et ce, pour restaurer l'intégrité territoriale en faisant évacuer de Oujda et de Casablanca les troupes françaises⁶².

Ainsi, il exige de subordonner tous les accords avec l'étranger à l'approbation populaire préalable, de resserrer les liens avec les autres États musulmans, notamment la Turquie et l'Égypte. Tout cela, Al-Kettani le dit catégoriquement dans ses prédications. Il ne se cache plus pour dire que la reconnaissance du nouveau Sultan implique l'acceptation par celui-ci d'un régime constitutionnel et l'engagement d'œuvrer pour l'indépendance compète du pays. Ces revendications du Cheikh entraînent l'adhésion fervente du peuple de Fès en révolte dans la capitale. Dès lors, le Makhzen doit, soit sacrifier les avantages accordés par l'occupant en lui déclarant la guerre sainte, soit se soumettre à lui et tirer profit de la "protection" européenne. Par la suite, la crise financière du Maroc est aggravée par la dispute entre les deux frères Sultans Abdel Aziz et Abdel Hafidh. Le premier est honni pour avoir contracté de grands prêts auprès des banques européennes afin de faire face aux dépenses somptuaires et combler l'échec de ses réformes fiscales. Le second reste célèbre pour s'être opposé, par un complot, à son frère, ce qui allait amener l'intervention de l'armée française, puis la signature des accords du Protectorat de Fès. Face à ces difficultés réelles, Al-Kettani se dit qu'il était capable de mener une action radicale quelle qu'en soit l'issue, ce qui lui vaudra une haine mortelle de la part du Sultan Abdel Hafidh qui n'aura pas la possibilité de mener le "Jihad" une fois sur le trône.

⁵⁸"Une révolution avait éclaté, fomentée par le Chérif Si Mohamed Bel Kebir al-Kittani, chef de la confrérie religieuse "Kittaniyin", dans l'espoir de se faire élire à la place de Abdel Aziz dont il avait fait proclamer la déchéance en raison de son attitude à l'égard des chrétiens, avec son comité révolutionnaire..." Selon Wiesgerber: "Au seuil du Maroc moderne", collection Notes et documents - instituts des Hautes Etudes Marocaines, les éditions de la Porte - Rabat - 1947 - p 181 et s.

⁵⁹Journal "Al-Ta'un" (La peste) paru à Fès en 1908, créé par Mohamed al-Kettani. Nous ne disposons pas d'autres connaissances à ce sujet, sauf que, lors de son apparition, le journal "Lissan-ul-Maghreb" de Tanger a publié la nouvelle dans son no du 25 février 1908.

p.3: "...Nous sommes au courant de la parution d'un journal arabe de Fès imprimé à l'imprimerie lithographique de Fès, dont le directeur et le rédacteur est le 'Alim al-Cheikh al-kettani".

⁶⁰N'oublions pas toutefois les timides projets proposés par des sujets marocains, nous reviendrons plus tard sur cette question.

⁶¹Ibn Suda (Al'Abid): "Sinan al-qalam li tanbih wadi' karam" lith Fès 1908 document aimablement communiqué par Mr Mohamed al-Manuni.

De même Ayache (Germain): "Les origines de la guerre

⁶²Voir Al-Baqir Al-Kettani, "Tarjamat al-Cheikh..." op

A l'analyse des événements qui se déroulèrent à partir de la date de la mise à mort de Mohamed Al-Kettani (1909), on ne résiste pas à l'idée d'approuver les positions politiques du jeune théologien, pur produit de la ville de Fès, à la veille de son occupation par les Français.

En effet, un vent de liberté souffla sur le Maroc, fait nouveau dans l'histoire de ce pays. Abdel Hafidh ne put avoir l'investiture de Fès, la capitale, que sous les conditions énumérant les droits de la nation et les devoirs du souverain, qui préfiguraient une "charte" ou une "mini-Constitution", auxquelles s'ajoutaient l'obligation de dénoncer l'acte final d'Algésiras de recouvrer les territoires perdus et de chasser les troupes étrangères. Le Sultan se voyait imposer tout un plan de réformes. Entre autres choses, on y parlait de la nécessité de prendre l'avis de la nation pour tout ce qui touchait aux affaires étrangères, de protéger l'individu dans sa personne et dans ses biens, de garantir l'indépendance de la justice contre l'arbitraire du pouvoir, de réorganiser la défense du pays, enfin, d'améliorer et de répandre l'enseignement à titre obligatoire⁶³.

On peut voir là le triomphe des idées nouvelles, aboutissement du bouillonnement socio-politique que connu Fès et dont la figure emblématique demeure le Cheikh Mohamed Al-

⁶³Le texte de cet acte d'allégeance "Bay'a" est reproduit par: Ibn Zidane Abd: "Ithaf 'alam an nasse bi Jamel Akhbar hadhirat miknas" -en arabe- op cit - Rabat 1929 Vol. I p 11 et s. Il est de fait que certaines clauses ne figurent pas dans le document produit par Ibn Zidan, considéré comme la version officielle de la Bay'a. En revanche, ces clauses sont citées par de nombreux autres auteurs d'horizons très différents, et dignes de foi. En réalité, toutes les clauses émises par Ibn Zidan qui introduisent l'idée de "Choura" plaident pour une constitutionnalisation des institutions de la politique extérieure et réclament la dénonciation de l'acte de la conférence du Maroc sont écartées. L'historien alawit de Meknès nous présente donc une version tronquée de la Bay'a de Fès.

-WEISGERBER F., 'Au seuil du Maroc moderne" op. cit p.181

-MICHAUX-BELLAIR éd, "La souveraineté et le Califat" in, R.M.M. vol LIX 1925 pp. 117-145

-LAHBABI M., "Le gouvernement marocain à l'aube du XXème siècle" Rabat 1975 pp. 41-67

-BURK III éd, "Pan-Islam and Moroccan résistance to French colonial penetration 1900-1912" in, Journal of African History, 13, No 1, pp'97-118

-Les "Mémoires de Mohamed Abdelhaïy al-Kettani" man. -en arabe- Bib Royale- Le Pflais-Rabat. Doc No 13096 p.144

-Ibn Suda Al Abid. "Sinan al-qalam..." op cit. p.12

-Al-Baqir al-Kettani, "Tarjamat al-Cheïkh..." op cit

Kettani qui a su concilier l'esprit de tradition et l'aspiration ardente aux réformes. C'est avec raison qu'on lui attribue la rédaction des conditions incluses dans la "Bay'a" de 1908 conçue comme une limitation des pouvoirs du nouveau souverain. On doit noter par ailleurs que notre 'Alim s'est inspiré dans sa lutte, des idées défendues par les fondateurs⁶⁴ du journal de Tanger "Lissan-ul-Maghreb" dont le souci est de contrecarrer le journal "ES-SAADA" pro-français. Voici un exemple de ce qu'on pouvait lire dans le journal "Lissan-ul-Maghreb", qui réclamait une véritable Constitution sur le modèle turc, idée lourde de conséquences pour la monarchie absolue⁶⁵.

⁶⁴On peut ajouter aux influences du Cheïkh par une lettre adressée à Fès de Ben Saïd Abdallah, membre de la représentation Sultaniène "dar al-niyaba" destinée spécialement au Cheïkh al-Kettani où il demande "que toutes les propositions de la mission française soient présentées aux 'Ulema et notables par écrit, afin qu'ils puissent donner leur point de vue et débattre...". De plus, ce membre de "dar al-maba" était en relation directe avec les propositions du journal "Lissan-ul-Maghreb". Selon Al-Manuni Mohamed: "Madhahir..." op cit pp 318-332 T: II.

⁶⁵"...Puisque l'heure est venue d'accomplir des réformes et que les coeurs de la nouvelle génération battent de joie et d'espérances.. puisque sa Majesté, notre nouveau Sultan Abdel Hafidh sait tout à fait à quoi il est tenu, nous ne cesserons pas de réclamer publiquement, par voie de presse qu'il les réalise [ces réformes]. Il sait bien, en effet, que si nous lui avons donné notre allégeance, si nous l'avons choisi pour chef en prêchant pour sa cause de notre propre mouvement sans qu'il ait eu à nous contraindre, ni par ses cavaliers, ni par ses fantassins, c'était uniquement dans l'espérance qu'il nous tirât du gouffre où nous avaient plongé le despotisme et l'ignorance. A lui donc de réaliser nos espoirs et de prouver à tous qu'il est capable de relever son peuple et qu'il est digne de la mission reçue de la nation". Ce que nous attendons de lui d'abord et avant tout, c'est qu'il ouvre des écoles, répande l'instruction et institue l'enseignement primaire obligatoire, qu'il nomme des fonctionnaires honnêtes et compétents, qu'il prenne pour conseillers des personnes efficaces, à l'esprit libre, aux idées avancées, mais qu'il se garde de ces mouchards et de ces espions qui noircissent devant lui l'image de son peuple et s'interposent entre le peuple et lui qui pullule et hélas! dans son noble palais. S'il ne se prémunit pas contre eux et s'il ne leur résiste pas, leur malfaisant virus pourra finir par le contaminer. Mais la main d'un seul homme ne pourra pas suffire à relever un peuple profondément déchu, non plus qu'à rénover une machine retardataire comme celle de notre Etat. Il y faut donc une participation nombreuse de bras et de cerveaux tant pour la conception, que la décision et l'exécution. Et, il n'y a absolument pas d'autre solution pour notre souverain, que de doter son peuple d'une constitution et d'une chambre de députés et de lui

De façon similaire, Al-Kettani et ses proches insistèrent pour que le Makhzen démette tous les conseillers européens, majoritairement français, et les remplace par des musulmans du Machrèq.

L'inspiration de cette opposition venait à l'époque du mouvement moderniste de Turquie, qui réclamait du Sultan Khalife, une Constitution (Doustour) délimitant les pouvoirs de l'"Emir al-mouminine". Ces idées véhiculées par la presse de Tanger, notamment par le journal "Lissan-ul-Maghreb" ont trouvé en la personne du Cheikh Mohamed al-Kettani, le héraut nécessaire à leur diffusion. La composition sociale de ces opposants était l'élite marchande urbaine, leur mouvement ne s'affirma pas seulement auprès de la zawiya "Kettaniya", mais gagna les villes évoluées: Tanger, Tetouan, Salé-Rabat et Fès. Leur démarche principale fut d'approuver la présentation au Sultan d'un projet de Constitution (machrou' doustour) rédigé le 11 octobre 1908 par les deux frères Nemour propriétaires du journal "Lissan-ul-Maghreb", pour limiter les pouvoirs excessifs du Sultan, notamment en matière financière.

Ces opposants plaçaient leurs espoirs de réformes dans cette contribution et mettaient en garde le Sultan contre les effets "nocifs" d'un

seulement, il pourra rénover son pays à l'exemple des nations avancées dans le monde musulman ou chrétien. Au temps où ces nations civilisées pliaient aussi sous l'arbitraire et sous le despotisme, elles étaient méprisées et l'on ne percevait en elles aucun indice de leur capacité. Mais lorsque Dieu y libéra les âmes des chaînes de l'arbitraire et de la servitude, ces nations s'arrachèrent à leur humilité pour gravir les chemins du progrès et parvenir enfin où elles sont aujourd'hui. Qu'il suffise de citer en exemple le Japon, ce soleil qui s'élève dans le ciel de l'Asie: en quarante ans, il est passé du rang des pays arriérés au rang de puissance qui vient de remporter une victoire étonnante sur le plus grand Etat du monde (sic). De même, plus près de nous, le merveilleux retournement qu'a entraîné dans les Etats de la Sublime Porte. l'octroi à ses sujets d'une constitution par l'Emir des croyants et la création sur son ordre d'une assemblée de la Nation (majlis-ul-mab'uthan). Qui sait si nous ne pourrions pas les imiter en servant aussi notre pays et en groupant nos forces pour modifier du tout au tout notre situation?". Ce court extrait du journal "Lissan-ul-Maghreb" a été reproduit par le journal du "Parti de l'unité et de l'indépendance" qui paraissait à l'époque du protectorat. De même, il a été repris par (Mohamed al-Baqir) al-Kettani dans l'ouvrage biographique consacré à son père Mohamed al-Kettani: "al-Cheikh Mohamed al-Kettani al chahid" Rabat 1962-205-206. La date de cet important article n'ayant pas été notée par ceux qui l'ont reproduit, nous l'avons établie après consultation du journal: C'est le

mauvais entourage. Ils affirmaient l'impossibilité pour un seul homme de tout diriger, et la nécessité que le Sultan soit assisté d'une assemblée constituante et qu'il lui octroie des libertés d'action et de pensée, ajoutant que les pays n'ont pris leur plein développement qu'une fois libres.

De son côté, et conscient des dangers qui menaçaient le Maroc, Mohamed al-Kettani conseilla vivement aux gouvernants de se faire contrôler par des élus choisis parmi l'élite et les tribus.

Il croyait profondément à la légitimité de ses revendications⁶⁶, comme beaucoup d'autres qu'on pouvait venir à bout du despotisme du fait que la "Bay'a" de Moulay Abdel Hafidh contenait l'ébauche d'une Constitution à la turque ou à la japonaise. Al-Kettani de par sa réputation et sa popularité gênait le nouveau Sultan parce qu'il préconisait la légitimité tirée de la consultation préalable des élites comme il était recommandé par la foi musulmane. L'attitude d'Abdel Hafidh envers le cheikh al-Kettani témoigne implacablement de la méfiance voire de la rancune⁶⁷ qu'il éprouva envers ceux qui avaient fait inclure dans l'acte de la "Bay'a" des conditions qu'il avait jugées inacceptables puisqu'elles limitaient ses pouvoirs et l'empêchaient de manoeuvrer librement dans ses rapports avec l'étranger. Il en voulait surtout à Mohamed al-Kettani, même si le nouveau Sultan lui devait en partie son trône.

Ainsi, pour obtenir la reconnaissance des puissances, Abdel Hafidh s'obligea à composer. Il accepta l'acte d'Algésiras dans sa totalité, sans aucune restriction⁶⁸ En décembre 1908, il fit prêcher dans les mosquées la nécessité de faire la paix avec les étrangers et de se soumettre à l'acte d'Algésiras. Or l'intransigeance de notre Alim al-

⁶⁶Le pire, c'est que quelques uns de ceux qui se disaient porteurs de la loi coranique se mobilisaient contre lui pour bénéficier de prébendes et de privilèges. Ils l'accusaient d'ignorance et d'extrémisme. La presse arabe financée par les français, notamment "Es-Saada", le désignait et le dénommait: "Le savant rebelle...". Ces quelques 'Ulemas étaient foncièrement formés dans des cours scolastiques ou religieuses, qui faisaient surtout appel à la mémoire. Les mathématiques, l'histoire, la géographie et tout l'univers scientifique, les 'Ulemas les ignoraient. Ce qui avait retardé le Maroc de plusieurs décennies.

⁶⁷Al Fasi (Allal) affirme dans son ouvrage, "al-harakat al-istiqlaliya fi al-maghreb al-'arabi" 1946, le Caire, que Sultan Abdel Hafidh voulait une proclamation inconditionnelle", p.22

⁶⁸Al Fasi, M. N. B. L. 1902, 1903, 1904

Kettani s'accordait mal avec une telle évolution et ne pouvait que lui attirer les foudres d'un monarque qui avait une idée absolutiste des pouvoirs qui lui étaient dévolus⁶⁹.

L'importance des événements qui aboutirent à la mort du Cheikh Mohamed al-Kettani et les conditions de son lent calvaire méritent d'être soulignées. Ces circonstances entraînent l'arrestation du Cheikh le 2 mars 1909, suivie de sa mort sous les coups le 4 mai 1909, ainsi que la fermeture de toutes les zawiyas de son ordre⁷⁰. Nul ne peut dire à quel nouveau parti se serait rangé Cheikh si les événements avaient suivi le cours prévu par lui. Mais au moment où il rêvait de l'avenir, il ignorait que le Sultan n'attendait plus qu'une occasion de prendre sa revanche sur lui et son mouvement⁷¹. Le programme inclus dans la "Bay'a" de Fès, et qui porte la marque de la personnalité de son auteur, représente un élément capital de l'histoire du Maroc contemporain.

Mais le Sultan Abdel Hafidh se souciait peu des réformes revendiquées. Il était soucieux de se concilier les puissances et de ne rien céder de ses prérogatives.

⁶⁹A.A.E. Doc. dip. Affaires du Maroc: IV: 1907-1908- no 443 pp 376-378 - N. Doc no 50 pp 34-36 et doc no 81 p 50: "Le 5 janvier 1909, les puissances le reconnaissent officiellement" A.A.E Paris-Affaires du Maroc N.S. no 187 p 107: Déclaration de Abdel Hafid à M. Houel (C.) le 16 novembre 1908: "Ma mission à moi est de rendre la prospérité à mon pays, je la tiens de Dieu! aucune parole humaine ne me détournera de mon devoir...".

⁷⁰Ceci explique l'hostilité de son frère Abdel Hay al-Kettani, son successeur à la tête de la confrérie "Al Kettaniya", envers la dynastie régnante. On peut voir ici l'une des multiples causes lointaines des événements ayant entraîné la déposition du Sultan Mohamed V en 1953. Sur ces événements, voir:

-A.A.E. Paris -Affaires du Maroc no V 1908-1910. Doc 150 p 103 et Doc 157-158 p 107 et s.

-Capron (Maître de la Motte) et Trenga: "Un correspondant de révolution..." op cit p 302 et s.

-Pujol G.: "La confrérie des Kittaniyyin..." op cit p 46.

-Charles-Roux (F.): "Missions diplomatiques françaises à Fès" Publication de l'inst. des Hautes Etudes Maroc T: LIX éd Larose - Paris 1955, 270 p.

⁷¹Ainsi, un jour apprendra-t-on soudain que l'homme dont le nom signifiait: contestation, constitution, indépendance, grandeur et liberté, avait été sauvagement soumis au fouet et qu'il était mort supplicié. Peu de semaines après ce dénouement atroce, le journal "Lissan-ul-Maghreb" à son tour allait connaître des difficultés entraînant à terme sa disparition. Selon al-Kettani al-Baqir dans "Trajamt al-

L'aspect "révolutionnaire" de cette "Bay'a" est ressenti par les Ulémas comme une réponse adéquate au contexte marocain de l'époque, porteuse d'espoir et de progrès liés à la réalisation du programme contenu dans l'acte d'allégeance.

D'ailleurs, une frange assez importante de la population adhère à ce qui est considéré comme une véritable Constitution. On en trouvera des échos dans des manifestations populaires au cri: "doustour y Allah! doustour y rassaul Allah!" (une Constitution O Dieu! une Constitution O prophète!)⁷². Le journal "ES-SAADA" du 4 août 1908 écrivait en conclusion d'un article consacré à l'action du Cheikh al-Kettani: "...la revendication d'une Constitution est une idée neuve au Maroc et nulle personne, sauf le Cheikh, ne peut la faire passer dans les faits...".

En 1903, le Sultan Abdel Aziz décide d'envoyer à ses frais Mohamed al-Kettani en pèlerinage pendant toute une année. Ainsi, le Cheikh put faire connaissance au Caire et à Médine, avec des représentants du mouvement panislamiste pro-ottoman⁷³.

En Egypte, Al-Kettani et ses compagnons sont accueillis par "l'ambassadeur" marocain et le représentant diplomatique du Sultan ottoman Abd-ul-Hamid; c'est -à-dire que son voyage à la Mecque revêt un caractère officiel. Le cheikh profite de son séjour en Egypte pour visiter les lieux religieux et prendre contact avec les Ulémas de l'université de l'Azhar⁷⁴. Il y donne une

⁷²Al-Fasi Allal: "Al Haraket al-istiqlaliya fial maghreb al-'arabi" Le Caire 1946 traduit de l'arabe: The independance movement in arab North Africa" Washington D.C. 1954-414 p.

⁷³Il ne découvre certes pas des idées qui lui fussent totalement inconnues; bien au contraire, il se retrouve en terrain familier. Ce point mérite d'être souligné. Le panislamisme, tout comme son adversaire, le Wahabbisme, visait au renforcement de l'autorité politique du Khalife. Selon Laroui (Abd): "Les origines..." op cit p 243.

⁷⁴Il est rapporté dans la biographie faite par son fils Al Baqer al-Kettani, que notre 'Alim a reçu la visite du Cheikh-ul-islam d'Egypte Ali Bilaoui al-maliki, le mufti d' Egypte Abdel Kader Al Raff'i al-Hanafi, le Cheikh Ahmed Basiouni al-Hambali, et le Cheikh Mohamed Sakka al-Chaff'i. C'est-à-dire, les représentants des quatre rites musulmans, Maliki, Hanafi, Hambali et Chaff'i. Ce qui prouve qu'al-Kettani jouissait à l'époque d'une certaine audience dans le monde islamique.

-La personnalité de Al-Kettani fut aussi décrite par son propre père Abdel Kebir al-Kettani, qui lui survécut: "La réputation de mon fils a dépassé les frontières du

conférence religieuse qui a des résonances dans la presse locale. Il y évoque entre autres l'avenir de l'Islam et les dangers qui le guettent. Le Khédivé d'Egypte ABBAS-PACHA a le plaisir de le rencontrer et d'échanger quelques propos avec lui⁷⁵.

Nous pouvons en conclure comme nous l'avons indiqué auparavant que l'acte de la "Bay'a" d'Abdel Hafidh, contient tout un programme exprimé par les Ulémas.

Il manifeste en outre la pensée et les sentiments existants dans les deux projets constitutionnels: celui du groupe "Lissan-ul-Maghreb" d'une part, et celui d'Abdel Karim Mourad d'autre part.

Ce programme exprime les principes suivants:

- La nation est la seule source du pouvoir,
- Le refus d'être assisté par des étrangers, hormis les musulmans ottomans ou égyptiens,
- La sauvegarde de l'indépendance du pays,
- La nullité de toutes les dispositions qui entachent le principe de l'indépendance.

Deuxième Partie Le Panislamisme ottoman et l'apparition de la presse maghrébine arabe.

Le Panislamisme à cette époque est un phénomène social et politique. Il doit être au préalable placé dans son cadre réel, celui de l'histoire sociale marocaine afin d'être analysé correctement. Sa raison d'être, sa dynamique, ne se trouvent pas dans les croyances qu'il revendique, mais plutôt dans les contingences et les nécessités d'un temps et d'un espace donnés, dans les choix et les actions de générations d'hommes confrontés à des problématiques déterminées, bien loin des sphères de l'absolu religieux.

musulmans, les chinois entendaient parler de lui, de son voyage aux Lieux Saints de l'Islam. Il reçut l'hommage des grands savants de tous les pays islamiques, de l'Indonésie au Maroc. A Fès, il recevait sans cesse des délégations de tous les coins du pays. Pourquoi? C'est parce qu'il avait lancé à l'époque, un défi à l'expansion européenne dans les pays de l'Islam dont certains dirigeants s'accrochaient à leurs privilèges pour négocier la pénétration et l'occupation de leurs pays".

⁷⁵Comme de nos jours, un chef de l'opposition

Le panislamisme, d'un point de vue historique, constitue une force de contestation, une aspiration au changement exprimée au nom d'un idéal égalitaire. Les quelques sujets ottomans qui arrivent au Maroc, animés de l'esprit panislamique, jouent sans doute un rôle déterminant pour l'avenir du Maroc. C'est pourquoi leur oeuvre mérite d'être mise en lumière. Il faut ainsi noter le rôle de la presse arabe, qui malgré la faiblesse de ses moyens techniques et financiers n'en a pas moins exercé une influence décisive sur la mentalité de l'élite. Et cela, même il faut reconnaître que l'établissement du protectorat en 1912, réduira à néant leurs efforts.

Du début du siècle à cette date, cette poignée de (Machrèqite) va exercer une influence certaine sur l'élite marocaine, en propageant des idées nouvelles. Ceci se concrétise par divers projets de réformes soumis au Makhzen par voie de presse ou directement proposés au Sultan du Maroc.

Chapitre I Le groupement de Lissan-ul-Maghreb

C'est un mouvement organisé comme une association secrète. De par son caractère, et l'accès limité à l'information qui en découle, il ne nous est pas possible d'en faire une étude exhaustive. Elle n'a ni programme, ni structure organique, comme c'est le cas des partis politiques. L'on peut simplement affirmer que cette association est influencée et s'inspire des réformistes du Machrèq.

Ses membres sont regroupés autour du journal "Lissan-ul-Maghreb" (L'organe du Maroc), publié à Tanger. Leur objectif avoué est l'instauration de la "malakiya al doustouriya" (La monarchie constitutionnelle). C'est autour de ce thème central, que la plupart des articles du journal s'expriment très largement, en faveur de la réanimation des aspirations au progrès⁷⁶.

⁷⁶A travers notre lecture de toute la série du journal "Lissan-ul-Maghreb" nous constatons que la grande majorité de ses écrits couvre le champ des réformes politiques: La nécessité de la Constitution, la non contradiction de la Constitution avec la religion de l'Islam, le rôle de la nation, la généralisation de l'enseignement primaire gratuit, et la Turquie et le Japon comme modèle de progrès à suivre. Il est rédigé dans une langue arabe moderne, qui nous rappelle les écrits orientaux de la "Nahdha", et avec un vocabulaire emprunté aux journaux et revues arabes du Machrèq. Mise à part la rubrique du "courrier" de quelques abonnés marocains cultivés, qui animent dans une certaine mesure le "débat politique" par des questions

Abdel Hafidh al-Fasi rapporte qu'un "groupement de gens lettrés fondèrent à Fès une formation secrète du nom "JAMIYAT AT-TARAQI" (Association du Progrès). Il ajoute que "cette association a participé à la rédaction de la Constitution marocaine publiée au journal "Lissan-ul-Maghreb"⁷⁷. En revanche, M.Allal al-Fasi cite cette association avec un autre nom "Jam'iyat al-Ittihad wat-Taraqî", qui rappelle celle des jeunes ture (Association Union et Progrès).

Ce qui retient notre attention est essentiellement le fait qu'il n'est certainement pas un hasard que le nom du Cheikh Mohamed al-Kettani ne figure pas parmi les membres de l'association secrète telle que la conçoivent M.M. Abdel Hafidh et Allal al-Fasi. Nous avons découvert une information publiée par le journal "ES-SAADA". Nous prenons cette citation comme illustration du rôle influent joué par le Cheikh et ses émules:

"...Nous avons reçu l'écrit d'un des étudiants du Cheikh Mohamed al-Kettani de Fès, nous questionnant sur la disponibilité éventuelle de la Constitution ottomane ("al-Doustour al-'outhmani) au sein de la bibliothèque ("KHIZANA") du journal ES-SAADA. Cet étudiant insista sur le fait que le "Sayed al Cheikh et Moulay Abdel Hafy, et Ben Souda et Al Wazani ainsi que Tazi travaillent sans relâche à l'élaboration d'une Constitution ("doustour")..."⁷⁸.

Nous favorisons pour ce qui nous concerne l'information donnée par le journal, et qui correspond exactement à l'action menée par le Cheikh al-Kettani, ainsi qu'au rôle qu'il joua dans la préparation de la "Bay'a" de Fès. Cette information va également dans le sens du projet de "Lissan-ul-Maghreb".

Cette minimisation du rôle du Chikh al-Kettani par les écrivains marocains est, selon nous, la conséquence de la prise de position du Cheikh contre le régime de la monarchie absolue, c'est-à-dire son rôle dans la "Bay'a" du Sultan Abdel Hafidh et des principes qui en découlent⁷⁹.

poétiques éparpillés dans quelques numéros de "Lissan-ul-Maghreb".

⁷⁷Rapporté par M.Mohamed al-Manuni: "Madhahir..." op cit T: II pp 361-367.

⁷⁸Selon le journal "Es-Sa'ada" no 207 du 14 janvier 1908 p 2- Archives du ministère de l'information - Rabat - Maroc.

⁷⁹Voici la description d'un témoin concernant la réalité des dispositions de ladite "Bay'a": Notre frère Abdel

Nous souhations préciser que dans notre analyse nous ferons totalement abstraction des rivalités tribales ou familiales qui peuvent exister entre les Kettani et les Al-Fasi, qui ne sont pas notre propos. Nous situons le désaccord sur un plan purement et exclusivement politique.

Existe-t-il un mouvement marocain à l'exemple du mouvement Jeunes-tures?

Il est d'une importance primordiale de savoir s'il existe aux alentours de 1908 au Maroc, un mouvement dont les lignes directrices sont orientées dans une optique comparable à celle des Jeunes-tures.

Le plus important pour notre étude est d'établir à partir de quel moment on parle au Maroc de "Jeunes-marocains"? Selon toute vraisemblance, le mot est d'abord employé pour désigner un groupe de citoyens "évolués", par opposition aux traditionalistes qui n'usent que de la langue arabe, et par analogie au manifeste du parti de la "Jeune Turquie" (Turkiya al-Fatat) rédigé en français⁸⁰. Il nous semble toutefois que l'appellation de parti soit quelque peu exagérée, le nombre de ces "Jeunes marocains" aussi confidentiel que minime étant insuffisant pour rendre plausible l'existence d'une structure, même rudimentaire, que pourtant certains auteurs croient reconnaître⁸¹.

En réalité, il s'agit d'une étroite élite intellectuelle ou plutôt d'une intelligentsia au sens le plus général, c'est-à-dire composée de toute personne possédant un minimum d'instruction et ouverte aux grands problèmes. Outre qu'un tel ensemble nous paraît aussi vaste que vague, nous n'avons aucune confirmation de l'existence au Maroc à cette époque là, d'un mouvement de

allégeance d'après les dispositions suivantes: abrogation expresse du traité d'Algésiras, instauration d'une assemblée consultative (Majlis al-choura"), instauration de relations réelles avec les pays islamiques, notamment l'Etat ottoman, faire venir des officiers instructeurs militaires ottomans, application de l'Islam et récupération des territoires marocains occupés..." Selon: "Les mémoires de Mohamed 'Abdel Hafy al-Kettani" op cit p 31; c'est le "qadi" Al 'abid Ben Souda qui a dicté ces dispositions. pendant la rédaction de l'acte final de la "Bay'a: Selon (Mohamed al-Baqir) al-Kettani; "Tarjamet al-Cheikh Mohamed al-Kettani al-Chahid" op cit p 200 et s.

⁸⁰Manifeste Jeune-ture de Husayn Jahid, diffusé dans les pays arabes, en 1909, il démontre que la religion et l'armée étaient les deux bases de l'Etat Ottoman, in R.M.M.T: IV 1909 p 107 et s.

⁸¹Al-Fasi (Allal): "Al harakat al-istiqlaliya fi al-

Jeunes" tels que ceux décrit pratiquement au même moment en Egypte, Tunisie et Algérie⁸².

Le publiciste et docteur Mauran⁸³ semble être l'un des premiers auteurs avant l'époque du protectorat (1912) à avoir employé l'expression "Jeune-marocain" au sens de parti politique. Jusque là nous ne pouvons confirmer l'existence d'un mouvement jeunes marocains spécifique, organisé et se présentant comme tel.

Cependant, W. Marçais affirme que "certains chérifs (rattachés à Moulay Idris) forment un parti politique influent dont les hommes d'Etat marocains sont obligés de tenir compte"⁸⁴.

Nous pouvons par ailleurs, nous reporter à un article anonyme du "WAQIT" (Le temps) d'Istanbul du 8 juin 1926, qui reproduit le témoignage de l'un des officiers ottomans recrutés par Abdel Hafidh pour réorganiser l'armée

⁸²Millet (Philippe): "Les Jeunes-algériens" in, Revue de Paris Nov-Déc. 1913 pp 158-180.

-Merad (Ali): "Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940: Essai d'histoire, op cit p 472.

-Ageron (C...): "Les algériens musulmans et la France (1871-1912) 2 T. éd. P.U.F., Paris, 1968.

-Abdel Malek (Anouar): "Idéologie et renaissance nationale: L'Egypte moderne" Paris éd Anthropos 1969.

Ainsi et selon les diverses études de Tlili (Bachir) consacrées au mouvement nationaliste tunisien. Sammut (C.): "La genèse du nationalisme tunisien: Le mouvement Jeunes-tunisiens" in, revue d'histoire maghrébine no 2 -1974 pp 151-168.

⁸³Mauran (Doc): "La société marocaine: Etudes sociales, impressions et souvenirs" Paris 1910-303 p. Après cette date nombreux sont les publicistes européens au Maroc qui n'entendaient en effet sacrifier ni leur privilèges, ni leur domination politique et s'efforçaient d'accréditer l'idée que les jeunes marocains "...cultivaient l'idée nationaliste comme un dogme" que leurs revendications reprenaient celles du parti nationaliste égyptien et qu'ils préparaient l'expulsion des envahisseurs étrangers grâce aux aides et à la coopération des ottomans. Ces accusations réitérées reposaient peut-être chez certains sur un faux diagnostic, mais le sentiment colonial dictait plus encore la rancœur et la calomnie. Cette élite marocaine était traitée de "Jeunes-turcs panislamistes", d'agitateurs pro-allemands de "turcophiles fanatiques" etc... Ces propos quelque fois consciemment provocateurs aboutissaient toujours à une simple conclusion pratique: il fallait combattre vigoureusement ces jeunes fanatiques, disaient-ils".

Desparmet (j.): "Quelques échos de la propagande allemande à Alger" in, B.S.G.A. 1915.

⁸⁴In, questions diplomatiques et coloniales 1er octobre 1901/2 op cit p 392. Ce chérif n'est autre que le Cheikh Mohamed al-Kettani et son entourage, comme nous

marocaine⁸⁵. Ces officiers instructeurs rattachés de près ou de loin au mouvement "Jeune Turquie" panislamiste⁸⁶, auraient été à l'origine de la création d'une organisation des "Jeunes-marocains": "...tout en réformant l'armée, nous mettons sur pied, par la même occasion, une organisation dite "les jeunes marocains" à laquelle étaient affiliés également des musulmans

⁸⁵C'est Ahmed al-Muqri (Fils de Mohamed al-Muqri, Ministre des finances à l'époque et futur grand Vizir, A.A.E. N.S. -Paris Maroc Doc. no 279) qui se serait chargé de les recruter en Turquie. "Le choix d'officiers turcs pour l'instruction des troupes chérifiennes indiquerait l'intention d'écarter de ce service les officiers français". Selon Ques. dipl. et col. 1909/2 p 630: "Engagement d'instructeurs militaires turcs par Moulay Hafid". Nous ne possédons jusqu'à maintenant que peu de renseignements sur cette mission ottomane, pourtant plusieurs missions militaires se sont installées au Maroc, dans le courant des deux dernières décennies du XIX siècle, à la suite des appels du Makhzen aux compétences étrangères pour l'instruction et la modernisation de ses troupes.

A Tanger, une mission militaire espagnole fut installée. A Fès, une mission italienne dirigea la fabrique d'armes qu'avait fondée le Sultan Hasen en 1886.

Selon Terrasse (H). "Histoire du Maroc, les origines à l'établissement du protectorat français" Paris-1950 T: II-509 p.

Deux missions militaires anglaises, l'une officielle et l'autre officieuse, se sont également établies à Fès. Les membres de la mission militaire française, qui est la plus ancienne, sont répartis entre Fès, Rabat, Oujda et Tanger. Selon Leclerc (Ch. René): "L'armée marocaine" in, B.S.G. d'Alger 1904 pp 770-784. "L'instruction et l'organisation des troupes marocaines étaient insignifiantes, malgré la multitude de missions étrangères, les résultats obtenus des plus infimes". Selon Erckmann (Jules): "Le Maroc moderne" Paris-1885, 301 p.

⁸⁶Une lettre intitulée "al-touhf an-nadhira ila al-houkouma al-hadhira" (une synthèse brillante destinée au gouvernement actuel) -en arabe- écrite par un certain Mohamed - Amine Ben Sliman Al-Turki adressé au Sultan Abdel Hafidh (non datée, le destinataire nous permet de la situer dans le temps). L'auteur y décrit les différents de gouvernement existant en Europe à l'époque. Il expose ces multiples constitutions dans le détail, les comparant à l'organisation politique musulmane. L'auteur donne sa bibliographie, composée selon ses dires de trois livres en anglais, et trois livres en langue turque, sans pour autant apporter plus de précisions, sinon que ces ouvrages traitent de l'Islam et de la politique. Ce document se trouve dans les archives de la bibliothèque royale de Rabat sous la cote K.2733 p.60. Il nous semble, mais sans aucune certitude que l'expéditeur de la lettre pourrait faire partie de la mission des officiers instructeurs turcs chargés de développer l'armée marocaine à l'époque du Sultan Abdelhafidh. Le nom de l'auteur est probablement un pseudonyme car il est à consonnance à la fois

d'Algérie, de Tunisie, et d'Egypte. Cette organisation avait pour but de développer le sentiment patriotique dans le pays et de renforcer l'armée. Ainsi seront jetées les bases d'une organisation militaire régulière au Maroc⁸⁷. Ceci est tiré du seul article, produit par Jean Denis, qui nous fournisse des renseignements sur le groupe "Jeunes-marocains", mis sur pied grâce à la mission militaire ottomane au Maroc, dans lequel est affirmée l'existence de ce groupe, sans aucune autre précision.

Nous pouvons d'ores et déjà signaler l'échec de la mission militaire ottomane dû encore une fois à la forte présence française au Maroc, comme avait échoué la tentative de Abd-ul-Hamid d'établir une représentation diplomatique ottomane auprès du Makhzen⁸⁸.

Le témoignage de l'officier turc publié dans le journal WAQIT (Le temps) rapporté par Jean Denis, prouve la tentative de regrouper, en 1911, sous l'étendard panislamique les diverses catégories sociales marocaines (tribus rurales et citadins) avec les jeunes-tunisiens, les jeunes-algériens, mais aussi avec la communauté marocaine installée en Egypte, notamment les étudiants marocains de l'université d'Al-Azhar⁸⁹.

⁸⁷Denis (Jean): "Instructeurs militaires turcs au Maroc sous Moulay Hafid" in, Mémorial, Henri Basset - Paris 1928 pp 219-227.

⁸⁸A.A.E.Paris -Maroc N.S. no 279: Une lettre d'un officier de l'Etat Major de l'armée ottomane signée Arif Tahir (A.T.), parue dans le "Yeni-gazet" d'Istanbul du 1er Août 1910, dans laquelle sont exposées - d'une manière générale - les manoeuvres française ayant fait échouer la mission militaire turque et provoqué son départ du Maroc.

⁸⁹Nous trouvons encore l'officier (ARIF) TAHIR BEY dans la société secrète: "Al-Ittihad al-maghrebi" (l'union maghrébine) en Egypte, où il invite les étudiants marocains et les nationalistes Egyptiens au soulèvement général contre la présence française. Selon A.A.E. Paris, Doc No 277 et No 36 et 128; Rapport du consul de France, en Egypte au ministre des affaires étrangères 1909-1950: On trouve la même idée chez Ali BACH-HAMBA de réaliser un front commun avec les jeunes algériens. Eventuellement renforcé par une alliance avec les jeunes marocains, selon AL-MEJR (Abdel KARIM): "Rôle et participation des maghrébins aux mouvements socio-politiques du monde arabo-musulman". En arabe, Mémoire op. cit. p. 163

-Rapport de François Charles-Roux, chargé d'affaires du Caire. Signale "la formation, par une vingtaine d'étudiants maghrébins d'al-azhar, d'une société dont les membres versent quinze francs par an et qui se sont donné pour but l'expansion de l'islamisme". A.A.E.

Ceci nous parait plus proche de la réalité, confirmée par la relation de Mohamed Kadri, qui était l'un des instructeurs turcs de l'armée marocaine, lorsqu'il déclare: "grâce à mes efforts, il y a aujourd'hui plus d'une dizaine de marocains, qui sont au courant des questions qui agitent le monde musulman moderne"⁹⁰.

Nous citerons encore, parmi les motivations énoncées "le désir de réveiller ce pays à la vie civilisée et de lui enseigner la culture ottomano-panislamique. [c'est-à-dire celle de la "Jami'a al-islamiya" (La ligue islamique)] et de lui apprendre l'amour de la Turquie"⁹¹.

Rappelons que la présence des officiers militaires ottomans était de onze personnes, arrivées au Maroc en novembre 1909, recrutées par Mohamed Al-Muqri⁹². Cette mission militaire a quitté le Maroc l'année suivante, fin février 1910, sous de fortes pressions françaises⁹³.

⁹⁰A.A.E. Paris, affaire du Maroc doc. N.S. No 279-1908-1910 pp. 62-63, extrait du journal "le jeune turc" d'Istanbul du 27 Août 1910.

⁹¹A.A.E. Paris- Affaires du Maroc doc NS No 277. 1908-1910 pp 62-63.

⁹²Le Sultan Abdel Aziz convaincu de l'inutilité de la mission militaire française, la fait suspendre le 17 décembre 1904. Puis il envoie quelques jours plus tard AHMED AL-MUQRI, en Egypte afin de recruter des officiers instructeurs musulmans. Plus tard, le Sultan Abdelhafidh recrute à Constantinople une dizaine d'officiers et de sous-officiers de l'armée de Abd-ul Hamid, selon WEISGERBER (F.): "Au seuil du Maroc moderne" coll. Notes et document -I.H.E.M. les éditions la porte-Rabat, 1943 p.205 et s.

⁹³Mais devant la vive réaction des autorités française, le Sultan revient très rapidement sur sa décision, selon A.A.E-Paris -Affaire du Maroc No 279: "la mission militaire ottomane se compose de : un officier, deux sous officiers, huit caporaux ou brigadiers, avec divers éléments, adhérents à titre individuel. Elle était sous les ordres du capitaine d'infanterie ARIF TAHIR BEY, ottoman d'origine albanaise parlant français et allemand mais ne connaissant pas l'arabe et deux sous officiers TEHMASANI et GHANNAN, le premier de la cavalerie ottomane de Beyrouth, maîtrisant l'arabe, le français et l'anglais, le second artilleur, originaire de Beyrouth également". Selon Doc correspondance diplomatique No 335 p.276 et No 397 p. 326 et No 423 p. 340-, No 427 pp. 348-356 A. Vincennes C. 22, correspondances 1909-1910, également d'autres références déjà citées:

-DENIS (Jean) : "instructeurs militaires..." op cit

-BURK III (E): "PAN-ISLAM and Moroccan resistance to French colonial penetration 1900-1912" op cit pp. 106-109

-ARMAND L.: "Au temps des "Mohallas" ou le Maroc de 1806 à 1912". Casablanca, 1952 pp. 288-289 [360

Les grands bouleversements économico-politiques qui ont facilité d'une manière ou d'une autre l'établissement du système du protectorat, ont ruiné diverses tentatives modernistes menées par le groupe de "Lissan-ul-Maghreb" qui représente, sans aucune contestation possible, l'organe de l'élite libérale au Maroc par excellence. Quoiqu'il en soit, nous pouvons répondre par la négative en ce qui concerne l'existence des "Jeunes-marocains" comme mouvement spécifique organisé à l'exemple des jeunes égyptiens et tunisiens. Mais l'existence d'un groupe moderniste dans un mouvement constitutionnaliste est confirmée, et s'accorde bien avec le témoignage de l'officier turc reproduit dans l'article de Jean Denis, ainsi que par la publication de projet de Constitution de 1908.

Certes, le groupe du "Lissan-ul-Maghreb" s'était organisé en association à caractère politique, mais celle-ci demeure un groupuscule occulte en raison de l'opposition affichée par les puissances, en particulier la France, à toute remise en cause des structures "accommodantes" du pouvoir, de ce qu'elles considèrent comme leur chasse gardée. Ajoutons à cela, l'hostilité de quelque membres du Makhzen à toute initiative de nature à bouleverser leur statut de privilégiés, et nous comprenons alors la forme nécessairement confidentielle que revêt le mouvement réformiste du groupe de "Lissan-ul-Maghreb".

Chapitre II Les réformes proposées par les ressortissants ottomans.

En réponse à la situation marocaine, certains journalistes (Machrèqite) prônent la modernisation du pays comme seule alternative possible, alors même que leur échappent parfois les traditions et réalités marocaines bien connues des membres du Makhzen.

Leurs propositions s'expriment dans deux projets de Constitution, l'un dans le journal "Lissan-ul-Maghreb"; l'autre est l'oeuvre de Abdel Karim Mourad, écrivain d'origine syrienne.

Cette démarche vise à jeter les bases d'une constitutionnalisation du pouvoir et à rationaliser les dépenses et recettes administratives de l'Etat. Pour ce faire, les auteurs introduisent le concept de "choura" (consultation) qui permet le passage d'une "conception de pouvoir-substance à une conception de pouvoir-relation"⁹⁴. Ce concept est

⁹⁴Musav-Muruyama: "Les concepts substantifs et fonctionnels du pouvoir" in, Birnbaume (P.), le pouvoir

concrétisé par une nouvelle institution aux dénominations multiples: "Majlis ul-mab'outhane" (Chambre des députés), "Majlis al-oumma" (Assemblée de la nation), "Majlis al-choura" (Assemblée consultative), "Muntada al- choura" (Conseil consultatif), "Majlis al-millet"⁹⁵ (Assemblée nationale), etc...

Il nous semble que la "Choura" constitue le noyau autour duquel s'organise la pensée réformiste qui se veut une réponse aux aspirations internes de changement de la société marocaine qui a accumulé un retard historique par rapport à d'autres Etats islamiques plus avancés tels que l'Egypte et la Turquie.

Force est de constater que le mouvement "Lissan-ul-Maghreb" est l'expression même de la faiblesse et du retard du Maroc, dont la décadence provient directement de l'arbitraire et de l'absolutisme de ses instances politiques. Pour sortir de ce marasme, les fondateurs du "Lissan-ul-maghreb", proposent de jeter les bases d'une justice sociale nécessaire à l'élaboration d'une Constitution (Doustour) garantissant tous les droits. Ces revendications en faveur d'une Constitution expriment le rejet des pratiques absolutistes. La pensée politique de nos auteurs est marquée par l'opposition au despotisme, à l'arbitraire à la corruption et prône la quête de la liberté et de la justice (Huriya wa'adal). Elle considère la Constitution comme une solution "magique" et finale⁹⁶ de la manière que le faisait avant elle la pensée réformiste du Machrèq à travers Jamel Ed-din al-Afghani et Al-kawakibi...

Les auteurs ajoutent que seule une monarchie constitutionnelle (malakiya doustouriya) serait en mesure de répondre aux aspirations à la liberté et à la justice. Ils considèrent en conséquence que la monarchie limitée constitue leur idéal politique.

Par ailleurs, au terme de nos lectures, nous croyons pouvoir avancer que le journal "Lissan-ul-Maghreb" est le porte-parole du mouvement socio-politique qui porte Moulaya abdel hafidh sur le trône et l'artisan du projet de Constitution de 1908, destiné ce à dernier. La majeure partie

⁹⁵En turc "Millet", signifie nation, peuple, race, "majlis al-millet" traduit du turc (Millet meclisi=Assemblée nationale) selon Yılmaz Öztuna: "Osmanlı Devleti TALIHİ" cilt 1ère éd Faisal Finans Kurumu Yayın İSTANBUL 1986.

⁹⁶Le journal "Lissan-ul-Maghreb" du 27 septembre 1908 no 54 article intitulé: "Hadith al-andiya: al-doustour fi al-maghreb, araar-raghîbina fihî wa ar-raghîbina 'anhu" (Discours des salons sur la

des articles de ce journal sont porteurs d'un message politique qui ne se distingue nullement selon nos appréciations des propos développés dans les journaux arabes du Machrèq tels que "Al-Manar", "Al-liwa", "Al-muayed", etc... dans lesquels se retrouvent en permanence les idées d'Al-islam et de la ligne islamique, de renouveau.

Les concepts liberté "huriya", Patrie "Watan", Nation "Oumma", monarchie constitutionnelle "malakiya doustouriya", dont sont émaillés les journaux arabes de Tanger constituent autant d'apports nouveaux dans les milieux éduqués marocains.

Ces idées que l'on retrouve dans l'ensemble du mouvement constitutionnel arabo-islamique du début du siècle nous paraissent inspirées par le mouvement des jeunes ottomans. Mais si ceci reste vrai sur le plan intellectuel, le mode et la structure d'organisation politique des jeunes ottomans ne seront jamais reproduits au Maroc⁹⁷.

Des projets de Constitution pour le Maroc virent le jour, inconnus du grand public à ce jour pour la plupart, de valeur très inégale; ils permettent de rattacher le Maroc au courant moderniste qui agitait alors l'ensemble des pays arabo-islamiques.

Nous avons choisi de présenter deux projets non seulement pour leur importance en tant que tels, mais également en raison de l'univers originel particulier de leurs rédacteurs. Ces textes révèlent que l'évolution de la problématique de la réforme a pu atteindre le Maroc au début du XXème siècle.

Selon nous le débat institutionnel au Maroc trouve son origine dans la période pré-protectorale plus exactement lors du contact avec les idées politiques véhiculées du Machrèq. Il nous semble que cette influence du Machrèq copiée dans les deux projets de Constitution marque la naissance d'une opposition politique moderne au Maroc qui vise à substituer une monarchie constitutionnelle à la monarchie absolue. Ce mouvement de libéralisation et de démocratisation qui s'est cristallisé autour des Ulémas (notamment le Cheikh Al-Kettani) est le fruit de la conjugaison de deux éléments:

-L'apparition de la presse arabe.

- Les réformes proposées par Abdel Karim Mourad et celles de "Lissan-ul-Maghreb".

Section I: Projet de constitution proposé par Abdel Karim Mourad au Sultan Abdel Aziz en 1906.

Il se présente sous la forme d'un mémoire⁹⁸ exposant l'esprit et le contenu des institutions. L'exposé s'attache dès le début à la question de la réforme (Islah).

Cette dernière doit permettre en outre de surmonter l'arriération socio-économique et de rattraper l'Europe à l'instar de pays tels que le Japon, l'Iran et la Turquie.

L'auteur soutient que le Maroc a les mêmes qualités, qui ont permis au Japon de devenir en un laps de temps une puissance militaire capable de vaincre la Russie. Ces dispositions sont l'unité de l'identité nationale (Itihad al Jins), l'attachement à la foi, et l'amour porté au souverain.

Abdel Karim Mourad ordonne son projet autour de trois axes:

1) L'institution d'un "majlis al-millet"⁹⁹, qui sera chargé de résoudre tous les problèmes en accord avec la chari'a et les intérêts des sujets. Une telle institution est considérée par l'auteur comme l'équivalent des assemblées nationales occidentales "sacrées et aux décisions exécutoires". Elle viserait également à convaincre les nations étrangères de la réelle volonté du Maroc d'entreprendre une libéralisation.

2) La création d'une véritable armée, sans accroissement des dépenses publiques et sans intervention des Européens.

3) La Constitution d'un fond local pour la réalisation des réajustements proposés par l'Europe.

Après cette introduction, Abdel Karim Mourad passe en revue les détails de la réalisation de ces trois institutions.

⁹⁸Al-Fasi Allal: "Hafriyat'an al-haraka al-doustouriya fi al-maghreb qabl al-himaya - mudhakira marfu'a min katib majhul ila jalalat mawlay Abdel Aziz - iktachafaha wa qadamaha Allal al-Fasi" (Fouilles concernant le mouvement constitutionnel au Maroc avant le protectorat - Mémoire anonyme présentée à sa Majesté Mawlay Abdel Aziz, découvert et présenté par Allal al-Fasi) -en arabe- 1970. 50 p.

⁹⁹Cette instance est également nommée par l'auteur

⁹⁷Sur l'ensemble du mouvement constitutionnel dans le monde arabo-islamique. Voir article "dustour", in E.I.T.II pp 654-694, ainsi que l'article "Itihad wa

Ce texte insiste particulièrement sur les avantages d'un régime représentatif. Abdel Karim Mourad souhaite que le Maroc suive l'exemple du Japon: "Les japonais substituèrent au monarque arbitraire, un chef constitutionnel, ils constituèrent une assemblée de députés de la nation et élirent ses membres dans chaque ville, parmi les hommes les plus méritants, âgés de 25 ans au moins et possédant des biens immobiliers, produisant des revenus équivalents à 25 yens par an, le yen ayant la valeur du rial français..."

Enfin le projet préconise la généralisation de l'enseignement et les avantages d'une politique de recherche scientifique. Après quelques citations coraniques pour étayer ces arguments et après avoir rappelé que le véritable force des monarchies réside dans celle de leurs sujets, "une force qu'on leur donne en créant des écoles pour y enseigner les sciences religieuses, modernes techniques, guerrières, agricoles, en leur inculquant l'amour de la recherche pour inventer les armes de guerre et les produits industriels, de manière à ce qu'ils aient dans le domaine de l'invention la supériorité sur leurs voisins"¹⁰⁰.

Section II Le projet de Constitution de 1908 présenté par le groupe de "Lissan-ul- Maghreb".

Ce document constitue sans conteste le projet le plus élaboré, tant sur le fond que sur la forme. Il fut diffusé pour la première fois à travers quatre numéros successifs du journal¹⁰¹. Ce projet se compose de 93 articles relatifs aux questions suivantes:

- 1- L'Etat, la religion et le sultan (1-11 art)
- 2- Les sujets de l'Etat: droits et obligations publics (12-34 art)
- 3- Le conseil consultatif (mountada al-choura) (35-43 art)
- 4- L'assemblée de la nation (majlis al-oumma) (44-50 art)
- 5- Le conseil des notables (majlis al-chouraf) (51-56 art)
- 6- Les hauts fonctionnaires (57-66 art)
- 7- Finances de l'Etat (67-70 art)

¹⁰⁰Il apparaît après analyse que la valeur de ce mémoire réside, par delà l'évidente méconnaissance de son auteur des institutions traditionnelles du Maroc, dans le fait que ce projet sera lu et étudié par de nombreuses personnalités qui joueront un rôle de premier plan dans les événements qui aboutissent à la déposition du Sultan Abdel Aziz. Al-Fasi Allal: "Al Harakat..." op. p. 167.

¹⁰¹No 56, 57, 58 et 59 datés du 11, 18, 25 octobre

- 8- Les traitements des fonctionnaires (71-74 art)
- 9- Les protections (al-himayate) (75-82 art)
- 10- Les écoles nationales
 - les écoles primaires
 - les écoles secondaires
 - les grandes écoles, les facultés (83-90 art)
- 11- Annexe (91-93 art)

Après l'arrivée du Sultan Abdel Hafidh à Fès, le journal "Lissan-ul-Maghreb" publie un article qui affirme: "...S.M. ne peut refuser à son peuple les bienfaits d'un parlement, il doit lui garantir la liberté de penser et d'agir...". Cet article préconise la limitation des pouvoirs du Sultan. Le rappel suivant nous paraît également significatif quant à la compréhension des revendications du mouvement de "Lissan-ul-Maghreb": "...tous les impératifs commandent-ils à sa Majesté d'octroyer à sa nation la faveur et les avantages que procurent la Constitution (doustour) et une chambre de députés (majlis ul-mab'outhane), à l'instar des Etats civilisés musulmans et chrétiens. Ce n'est qu'après avoir renoué avec le despotisme que ces pays ont évité la chute et réalisé le grand progrès"¹⁰². Nous pouvons considérer cet article comme un préambule au projet de Constitution lui-même. Celui-ci instaure une monarchie constitutionnelle. Il donne au Sultan du Maroc le titre "guide des musulmans" (Imam al-muslimine), plus restrictif que le titre de "commandeur des croyants" (Amir al-mouminin) réservé traditionnellement au Khalifat musulman, c'est-à-dire à l'époque qui nous intéresse à Abd-ul-Hamid Khalifat d'Istanbul. Cela nous paraît révéler un trait saillant de l'idéologie des auteurs de la Constitution, qui pourrait par la-même signifier au sultan qu'il reste dans l'obédience du Khalifat, autorité suprême en Islam. En effet, le choix terminologique et ses implications hautement symboliques traduit, selon nous, chez ses auteurs, une démarche habitée par l'idéal panislamique. L'article 57 faisait au Sultan un devoir de nommer un suppléant à Fès dont l'appartenance à la famille royale n'était pas requise. Il nous paraît clair que les rédacteurs du projet allaient au-delà d'une simple réforme.

Le journal "Lissan-ul-Maghreb" a joué par ce projet un rôle important dans l'éveil de la conscience populaire. La lutte anticolonialiste et

¹⁰²Extrait du journal "Lissan-ul-Maghreb" cité par Allal al-Fasi, dans "Al-harakat al-wataniya fi al-maghreb al-arabi" -en arabe" op cit pp 98-99 rapporté ainsi par Ayache Germain, dans "la querre du Rif" op cit pp 334-335. Ainsi dans Al-Kadiri Abderahman, dans "le mouvement constitutionnel sous Moulay Hafidh dans le Maroc du début du XX siècle" thèse

la revendication des libertés fondamentales que l'on rencontre sous la plume des Nemour, sont exprimées en des termes incompréhensibles pour le lecteur moyen formé à la qarawiyine dans le Maroc pré-protectoral, tels que: Barbariya" (Barbarie), "Hamajiya" (Sauvagerie), "Huriyat al-Fiḵr" (Liberté de pensée), "Ghazi" (Combattant), "Lacha'biya" (impopularité), "Haya ijtimai'ya" (ordre social), "Wazir al-ma'arif" (ministre des sciences), "Haya lil-taftiche" (organe d'inspection), "Huqouq chakhsiya wa madaniya" (Droits individuels et civiques), "Al-taskhir" (la corvée).

Un grand silence se fit autour du projet constitutionnel du journal "Lissan-ul-Maghreb", après le refus du Sultan Abdel hafidh, d'agréer le régime représentatif, alors que dans le même temps, l'occupation progressive du Maroc commençait avec le débarquement des troupes françaises à Casablanca. Il faudra attendre les années 1930 pour que le projet soit réédité par des nationalistes marocains, dans le but d'affirmer la maturité du peuple marocain et son aptitude à diriger en pleine souveraineté ses propres affaires sans aucune ingérence de la part des puissances étrangères.

Le premier à l'avoir cité est Mekki An-Naciri dans un article intitulé "al-doustour al-maghrebi akhir machrou'qawmi" (La Constitution marocaine, dernier projet national)¹⁰³. Il attribue l'origine du projet à un "groupe de jeunes marocains", sans aucune autre précision. Le second, Allal al-Fasi, adopte à son tour cette thèse, et précise que la projet a été rédigé par un groupe affilié à une société secrète formée d'un certain nombre de jeunes intellectuels, diplômés de l'université de la Qarawiyine¹⁰⁴.

Cette même thèse sera reprise par d'autres auteurs et écrivains. Ainsi, Taher Benjalloun

¹⁰³Journal, "Al-Maghreb al-jadid" (Le nouveau Maroc) de Tétouan no 6, novembre 1935. La première apparition du projet de Constitution de "Lissan-ul-Maghreb", par l'auteur Mekki an-Naciri qui a choisi les articles 75 à 93 dans son écrit intitulé: "al-doustour al-maghrebi akhir machrou'qawmi" (La Constitution marocaine, dernier projet national) -en arabe- signé sous un pseudonyme "Abu al-fida". Mekki an-naciri était à l'époque réfugié en zone espagnole au Nord du Maroc, fondateur du parti de "l'unité marocaine" en 1936. En 1957, le projet de Constitution de 1908 a été publié en sa totalité dans le journal sous le titre: "wada'an machrou'al-doustour al-maghrebi, munthu khamsina aman" (Adieu au projet de Constitution marocaine depuis cinquante ans) -en arabe- op cit.

¹⁰⁴Al-Fasi (Allal): "al-Harakat al-istiqlaliya..." on cit p

attribue l'origine à un "comité hafidhiste"¹⁰⁵. Par ailleurs, Abdel Karim Ghallab¹⁰⁶ traite en détail la question, mais en ajoutant que ce projet est bien l'oeuvre du même groupe marocain qui a élaboré la Bay'a de Fès de 1908. Ce groupe a travaillé sous le masque de la personnalité du rédacteur en chef du journal "Lissan-ul-Maghreb", Farraj Allah Nemour.

Tous ces auteurs suivent Mekki An-Naciri dès qu'ils abordent la question de l'origine. Leurs hypothèses ne nous paraissent pas fondées, puisqu'ils basent leurs argumentations sur les seules informations rapportées dans le journal "al-maghreb al-jadid" de Tétouan de Mekki an-Naciri.

D'ailleurs Mekki an-Naciri, dans un entretien particulier qu'il nous a accordé récemment, s'est montré très clair à ce sujet. Il nous a précisé qu'il n'y a jamais eu la moindre preuve d'une quelconque participation d'éléments marocains à l'élaboration du projet de Constitution de 1908 de "Lissan-ul-Maghreb". Il ajoute qu'en 1935, dans le souci d'affirmer l'existence d'une élite marocaine pré-protectorale, il s'est senti "contraint" d'établir la paternité marocaine du projet, au risque de malmener la vérité historique. Or, d'après notre lecture du projet et des articles du journal "Lissan-ul-Maghreb" il nous paraît évident que leur origine est purement extramarocaine tant sur la forme que sur le fond.

Quant à la forme, l'écrit contient de nombreuses expressions et tournures typiquement (Machrèqites), qui nous paraissent avoir été utilisées à aucun moment au Maroc à cette époque. Nous en citerons quelques unes à titre

¹⁰⁵Ben Jalloune (Taher): "Hadhihi Murrakech" (Voilà le Maroc) -en arabe- éd. Le Caire 1942 pp 67-68. L'auteur, futur ministre, est à l'époque étudiant au Caire et correspondant du journal "Al'Alam" de langue arabe, porte-parole du parti de "l'istiqlal". Cette même thèse soutenue est dans le même quotidien de version française "Al istiqlal" du 20 octobre 1962 p 2. Dans un article intitulé: "La monarchie marocaine et son précédent constitutionnel". L'article ajoute même que ce projet était destiné à "être soumis à un référendum de l'élite marocaine...". Certes, mais l'article ne mentionne à aucun moment que cette initiative était volontairement menée par les deux frères Nemour, fondateurs du journal "Lissan-ul-Maghreb". Selon Al-Manuni Mohamed dans "Al-masadir al-'arabiya li tarikh al-Maghreb" (Les sources arabes de l'histoire du Maroc) -en arabe- in, Majalet kouliyat al-adab wa al-'ulum al-insaniya (Faculté des lettres et des sciences humaines) Rabat université de Moh. V no 14 (S.D.) pp. 167-226.

¹⁰⁶"Difa'an al-dimqratiya" (Pour la défense de la

d'exemple: Qanun al-jaza" (Le Code pénal), "Al-intikhabat al-'umumiya" (Le suffrage universel), "Bi-akthariyat al-aswat" (A la majorité des voix), "Al-malakiya ad-doustouriya" (La monarchie constitutionnelle), "Al-adab al-'ama" (L'ordre public), "Muntada al-'choura" (Conseil consultatif), "Majlis al-oumma" (Assemblée de la nation), "Udhw'amil" (Membre actif). Dans le même sens, le terme "Qadhi al-qudhat" (Le juge des juges) qui nomme le ministre de la justice a son équivalent à l'époque au Maroc: "Qadhi al-jama'a" (Le juge de la collectivité)¹⁰⁷.

Quant au fond, il nous semble que le groupe de "Lissan-ul-Maghreb" a également tenu compte du contenu de la Bay'a de Fès et du projet de Constitution de Abdel Karim Mourad destiné au Sultan Abdel Aziz. On peut en outre noter l'influence de la Constitution égyptienne du 7 février 1882 ainsi que celle de la Constitution tunisienne de 1861¹⁰⁸, mais l'apport primordial reste celui de la Constitution ottomane du 24 décembre 1876¹⁰⁹. Comme le souligne Abdallah Laroui, "la Constitution marocaine [de "Lissan-ul-Maghreb"], n'en est qu'une copie résumée"¹¹⁰. La Constitution de 1876 comprend 119 articles répartis sous les titres suivants: Etat ottoman, droit des citoyens, ministres, représentation nationale, pouvoir judiciaire, finances, administration provinciale, articles divers. En revanche le projet de Constitution de "Lissan-ul-Maghreb" se réduit à 93 articles, groupés dans un seul et unique chapitre. Cependant, il reste à paraître un deuxième chapitre, consacré au fonctionnement interne du conseil de consultation, de même qu'un troisième chapitre, qui devait être consacré aux élections au suffrage universel (al-intikhabat al-'umumiya. De plus, nos auteurs ont annoncé avant la publication des deux derniers chapitres, la divulgation en priorité de leur projet

de code pénal marocain (qanun al-jaza al-maghrebi) qui ne sera jamais diffusé¹¹¹.

Concernant le débat relatif à l'origine marocaine totale ou partielle du projet de 1908, celle-ci nous paraît inexistante. Il en va de même, selon nous, pour ce qui est du projet de Abdel Karim Mourad.

Restent, comme nous l'avons indiqué plus haut, deux "projets de Constitution" (présentés comme tels par des auteurs marocains), dont on doit la paternité à deux sujets marocains: Ben Saïd et Ali Znibar. A vrai dire, le terme de Constitution nous paraît inapproprié. En effet, il s'agit plus de propositions générales jettant les grandes bases d'une réforme restant à élaborer, et présentées sous formes de conseils au souverain afin qu'il sauve l'Etat et la Nation de la décadence. Ces textes sont sans commune mesure avec les projets développés par les auteurs arabes du Machrèq. Quant au projet de "Lissan-ul-Maghreb", Abdel Kader el-Sahraoui lui a consacré un riche article qui a été pour nous du plus haut intérêt. Cependant, nous nous garderons d'adopter ses conclusions lorsqu'il affirme que le projet de Constitution du "Lissan-ul-Maghreb" est marocain à cent pour cent". Relevant "l'impossibilité d'être fait par quelqu'un d'autre sinon avec la participation des marocains"¹¹².

A partir du fond et de forme du projet, nous sommes portés à croire que l'objectif des frères Nemour était, par un énorme effort, de faire évoluer l'opinion publique marocaine dans un sens favorable aux idéaux triomphants au Machrèq à la même époque.

Il nous paraît intéressant de rapprocher le premier éditorial du "Lissan-ul-Maghreb"¹¹³ de l'action du Cheikh Mohamed al-Kettani dans l'élaboration de la Bay'a de Fès. On voit bien à travers le texte de l'éditorial que les frères Nemour, promoteurs d'une constitutionnalisation du régime politique au Maroc, établissent un rapport étroit entre l'acte d'allégeance et l'élaboration d'une Constitution.

¹⁰⁷In E.I. -I p 1037 article: "Djamà'a".

¹⁰⁸Une comparaison avec la Constitution tunisienne de 1861, dans Charles-André Julien: "Le Maroc face aux impérialistes 1415-1956" éd. 1978 Paris p 78.

¹⁰⁹La Constitution ottomane du 23 décembre 1876, dont voici les principales dispositions: indivisibilité de l'Etat, irresponsabilité du Sultan, institution d'un sénat et d'une chambre des députés, égalité devant la loi de tous les sujets de l'Etat et admissibilité des chrétiens eux-mêmes aux emplois publics, inviolabilité de la liberté individuelle et du domicile, abolition de la confiscation, de la corvée, de la torture et de la question, liberté de l'enseignement, indépendance des tribunaux, réformes du budget, décentralisation provinciale.

¹¹¹Selon la notice en bat du projet dans la page 2 du journal. "Lissan-ul-Maghreb" no 52 du 1er novembre 1908 voir, Annexe II.

¹¹²Jaridat. Lissan-ul-Maghreb (1907-1908) (Le Journal Lissan-ul-Maghreb 1907-1908) -en arabe- in, "Al ahdaf" no 54 du 6 mars 1965 pp 8-9 Casablanca.

Section III Les sources d'influence des rédacteurs des deux projets.

Ainsi, la production théorique au Maroc dans le domaine constitutionnel se ramène pour l'essentiel à deux projets de Constitution présentés par des sujets ottomans: Abdel Karim Mourad d'une part, et les frères NEMOUR, propriétaires du journal Lissan-ul-Maghreb d'autre part. Il nous semble utile au préalable de rappeler que par l'orientation de leur oeuvre, ces arabes ottomans se placent dans le sillage du mouvement constitutionnel européen, en ce sens qu'ils tentent d'infléchir le pouvoir monarchique absolu du Sultan marocain vers un régime de type monarchique constitutionnel.

Quelques considérations théoriques et historiques nous paraissent importantes. Les deux projets tracent le cadre juridique, les compétences et les règles du jeu politique d'un nouveau système, remettant en cause tout l'édifice du système politique traditionnel marocain. Ce système n'est "ni poussière de groupes autonomes entrechoqués", "ni un statisme perpétuel", ni "société sans Etat", ni "Etat moderne". Il se situe à mi-chemin entre "anarchie et société animée de raison hégélienne". Dans cette zone moyenne ou G. Balandier étudie "l'Etat traditionnel", le Makhzen est au centre dans la mesure où il coexiste avec de puissants pouvoirs locaux, zawiya et tribus, villes et campagnes.

Dans les deux projets de Constitution, la réflexion politique s'ordonne suivant la comparaison entre le modèle "traditionnel" de l'Etat marocain jugé inefficace, et celui du Japon, synonyme de progrès, de réussite et de victoire pour un Etat non occidental. Le cadre est désormais tracé. Toute la réflexion consistera à étudier les moyens permettant à l'Etat marocain d'atteindre l'efficacité des Etats comme le Japon, l'Etat ottoman et l'Iran¹¹⁴ placés au même rang que les nations européennes.

D'une façon générale, l'expérience politique japonaise est citée comme référence dans le préambule du projet de Constitution de Lissan-ul-Maghreb. L'intérêt des deux projets est qu'ils

constituent la première ouverture politique au Maroc, vers des institutions politiques modernes. Les rédacteurs du Lissan-ul-Maghreb prêchent la nécessité de mettre fin au "Sultanat absolu" afin de lui substituer un régime politique auquel doivent participer les représentants de la nation. La période où le Sultan décidait de tout et tout seul est désormais terminée.

L'autre source dont se sont inspiré les rédacteurs de ce projet est sans aucun doute la Constitution ottomane de 1876. Prévoyant la création d'une chambre représentative dans un système monarchique, la modernisation de l'administration, la prééminence de l'enseignement moderne sur celui de la Qarawiyne, le projet spécifique enfin les notions de citoyenneté et de souveraineté. La partie du projet consacrée aux libertés individuelles introduit pour la première fois dans une législation écrite marocaine des droits et des libertés. Nous ne trouvons aucune référence à la loi islamique dans ce chapitre. La seule véritable référence se trouve au début du projet, et consiste à définir la nature du système politique. La religion musulmane est déclarée religion d'Etat et le rite légal est le "malékisme". Mais la citoyenneté n'est plus désormais liée à la croyance religieuse. Le projet introduit aussi la notion de territoire. Il s'inscrit dans la logique d'un système qui tend à regrouper les centres de décisions et à créer un monopole du pouvoir politique que seul l'Etat doit détenir. C'est l'annonce de l'Etat moderne. Pour réussir ce centralisme et donner plus de poids à l'Etat, le projet préconise la création d'une administration distincte de la société, au service de la seule autorité politique. C'est véritablement le début d'une bureaucratie au sens Wéberien¹¹⁵.

Mais, conscient du manque de cadre pour mettre sur pied cette bureaucratie, le projet s'est intéressé à l'enseignement. Ainsi, on y trouve là l'influence du modèle d'enseignement ottoman (articles 15-16 de la Constitution du 23 décembre 1876)¹¹⁶.

¹¹⁴En 1905, un mouvement analogue de rénovation fut lancé en Iran, appelé alors la Perse. Le Chah Nasser éddine fut amené, sous la menace de l'insurrection, à promulguer une Constitution. Ce fut la Constitution du 5 août 1906, qui a institué une assemblée nationale consultative. Selon RABBATH Edmond: "la formation historique du Liban politique et Constitutionnel: Essai de synthèse". "éd. Librairie orientale, Beyrouth, 1986, p

¹¹⁵"Le sultanisme tend à émerger là où la domination traditionnelle développe une administration et une force militaire qui sont purement les instruments du maître". WEBER Max: *Economie et société*, T: I Paris. Le Pion, 1971 p 237.

¹¹⁶Nous avons utilisé pour notre comparaison:

1) La Constitution ottomane promulguée le 23 décembre 1876, traduction française signée "la Jeune Turquie", imprimerie Rey et Malavallon, Genève, 1898. 24 p.

2) La traduction irakienne de Sati-al-Housari dans, "Al-bilad al-arabiya wa al-dawla al-outhmaniya", dar al-ilm

Mais l'empreinte de cette influence ottomane se retrouve principalement dans les articles relatifs aux questions financières. Dans le projet de Lissan-ul-Maghreb, c'est à l'assemblée qu'incombe la tâche de fixer les contributions et contrôler les finances de l'Etat. Le ministre des finances est responsable devant cette assemblée. Le Sultan est déchargé de cette prérogative.

De la même manière que, la Constitution ottomane précise les prérogatives du Sultan (article 7), l'article 11 du projet énumère de manière plus réduite les attributions du souverain marocain excluant de manière notable le droit de dissolution du Parlement. Autre similitude, l'article 8 qui prévoit que "tous les sujets sont indistinctement appelés ottomans, quelle que soit la religion qu'ils professent..." à sa réplique dans l'article 12 du projet. A l'article 9 "tous les ottomans jouissent de la liberté individuelle, à la condition de ne pas porter atteinte à la liberté d'autrui" fait écho l'article 13 du projet. L'article 12 relatif à "la liberté de la presse" a le même contenu que l'article 14 du projet portant sur "la liberté d'écrire". L'article 14 de la Constitution ottomane est consacré aux "réclamations et plaintes contre les fonctionnaires" devant l'organe représentatif, est repris dans l'article 34 du projet.

L'article 15 de la Constitution ottomane stipule que "l'enseignement est libre, toutes les écoles sont placées sous la surveillance de l'Etat". Le même texte ajoute à l'article 14 que "l'instruction primaire est obligatoire pour tous les ottomans..." Ces deux dispositions trouvent leur synthèse dans l'article 15 du projet.

L'article 18 dans les deux textes porté sur la langue officielle de l'Etat. L'article 20 relatif à "l'assiette et la répartition des impôts [...] en proportion de la fortune de chaque contribuable" est le même que l'article 19 du projet.

De même en ce qui concerne la responsabilité ministérielle, il est prévu que "les ministres sont responsables individuellement et non collectivement devant le Sultan". D'autre part, la durée de la législature est de 4 ans, la composition du Conseil des notables (Sénat) est de 25 membres. Enfin l'article 47 de la Constitution ottomane est presque mot pour mot la réplique de l'article 32 concernant l'immunité parlementaire

Toutes ces idées qui se retrouvent dans le projet de Lissan-ul-Maghreb semblent être inspirées de la Constitution ottomane. Au sujet de l'organe représentatif, nous trouvons d'une façon générale le même schéma qu'à l'article 42 de la Constitution ottomane: L'assemblée générale" se compose de deux chambres, celle des notables (Sénat) et celle des députés (Majlis-ul-mab'outhane). Ce bicaméralisme est concrétisé dans le projet par le (Majlis al-Oumma) et le (Majlis-al-chourafa) qui constituent le (Muntada al-choura).

Le projet décrit dans l'article 36, fonctionnement de cet organe représentatif notamment, "l'ouverture des travaux en la présence du Sultan ou du grand vizir", la lecture du discours, "l'ordre royal d'ouverture" (art.37), "tous les membres des deux conseils prêtent serment sur le Coran et jurent fidélité à l'Etat, à la nation, à la Constitution" (art.38). Tous ces articles correspondent dans la Constitution ottomane aux articles 43, 44, et 46, étant précisé que ce dernier article ne reproduit pas la référence au Coran, sauf à interpréter le terme "Patrie" qui y figure par l'Islam.

En plus de cette large inspiration de la Constitution ottomane, il nous semble que l'expérience tunisienne est restée présente dans l'esprit des rédacteurs du projet.

En Tunisie, les réformes antérieures au protectorat constituent une tentative d'édifier une monarchie constitutionnelle quasi parlementaire. Parmi les améliorations apportées par le Bey Mohamed Sadek au fonctionnement du régime politique de la Tunisie deux réformes essentielles retiennent l'attention: il s'agit du Pacte fondamental du 1^{er} septembre 1857 et de la Constitution du 26 avril 1861 qui en est l'aboutissement. C'est ainsi qu'un courant constitutionnaliste avait fait son apparition autour des généraux Kheiradine et Hussein, qui avaient regroupé autour d'eux d'autres réformateurs tunisiens tels Ben Dhiaf et Bayram. Ce mouvement réformateur tendait son action vers la réorganisation des rouages de l'Etat et de l'administration.

Le Pacte¹¹⁷ ne comportait aucune réformes de structure touchant l'organisation des pouvoirs

outhmani (La loi fondamentale ottomane) -pp. 257-277.

3) La traduction libanaise dans le journal "al-machreq de Beyrouth, septembre, no 9, 1908, 11^{ème} année, "al-qanun al-assasi al-outhmani" -(La loi fondamentale

¹¹⁷Il garantit la sécurité des individus quelles que soient leur religion, leur nationalité et leur ethnité. Il pose les principes de l'égalité devant la loi et de la légalité des peines. Il définit les conditions des étrangers. Il garantit également la liberté du commerce

publics et la réorganisation, de leur rapports. Loin d'une Constitution, le Pacte apparaît, au contraire, comme une sorte de Déclaration des droits reconnus aux habitants de la Tunisie et un essai de codification des libertés publiques.

La constitution quant à elle, marque la transformation de la monarchie absolue en monarchie libérale. La création d'un conseil suprême, sorte de parlement, qui exerce le pouvoir législatif avec le Bey est associé désormais à l'exercice de ces prérogatives régaliennes marque une étape décisive. Concurrément avec le Bey, le Conseil suprême avait d'autre part, l'initiative des lois. Mais celles-ci n'étaient parfaites qu'après la sanction beylicale. Si le projet de Constitution de Lissan-ul-Maghreb diffère dans son contenu et son esprit de la Constitution tunisienne, il nous semble qu'un rapprochement est possible avec le Pacte fondamental en ce qui concerne la déclaration des droits et libertés.

En fin de compte, le texte de Lissan-ul-Maghreb nous surprend quelque peu avec certaines préoccupations d'ordre extra-constitutionnel. Il n'est point rigoureusement organisé en chapitres cohérents, et ne respecte pas les canons du droit constitutionnel. Ainsi, il fait figurer dans une charte fondamentale, le montant exact des traitements mensuels des hauts fonctionnaires (art. 71 à 74 du projet). Il règlemente de manière détaillée les interdictions dans l'exécution des châtiments (art. 27 à 32), précise l'organisation minutieuse des écoles nationales (art. 83 à 89). Dans le même ordre d'idées, l'annexe prévoit le mécanisme de révision ou d'amendement de cette Constitution (art. 93).

Toutes ces "imperfections" paraissent inévitables étant donné la primeur de cette expérience dans l'histoire du Maroc. Les rédacteurs s'attachent à l'importance des structures gouvernementales envisagées. Concernant le mode de fonctionnement des institutions proposées, le projet ne se rattache de près ou de loin à aucun élément des institutions marocaines, même si, le texte s'efforce de plaquer quelques habillages typiquement marocains tels que les termes "baraka, Imam, Chérif, etc...".

Conclusion:

A travers l'activité du journal indépendant "Lissan-ul-Maghreb" se manifeste une profonde volonté de la part de sujets ottomans de contribuer à une réforme de l'Etat et de la société marocaine, selon un modèle "moderniste", à l'image de l'Etat ottoman sous Abd-ul-Hamid.

Ceci nous a permis d'éclairer certaines zones d'ombre du mouvement de résistance politique à l'oeuvre lors des dernières années précédant le protectorat et qui a intégré le message venu du Machrèq.

Ainsi, il nous est apparu que le renversement de Moulay Abdel Aziz a permis à des esprits novateurs, en grande partie des ulémas, en relation avec la direction du journal "Lissan-ul-Maghreb" d'éprouver leur force et de tenter d'instaurer une monarchie constitutionnelle, avec l'aide et la coopération de pays frères (Etat ottoman et Egypte) dans le domaine de la science et des arts militaires. Mais le non respect par le Sultan Abdel Hafidh de la Bay'a de Fès de 1908 et le rejet du projet de Constitution de "Lissan-ul-Maghreb" ont condamné l'ascension politique et la création d'un mouvement de "Jeunes-Marocains".

Nous espérons avoir contribué à démontrer que le projet de Constitution de 1908 présenté traditionnellement comme purement national est en réalité d'origine extra-marocaine. An effet, au terme d'un certain nombre de recoupements entre le premier éditorial du journal "Lissan-ul-Maghreb" et les clauses de la Bay'a de Fès de 1908, des points communs apparaissent tels que, la nécessité d'une coopération entre le Maroc et les pays islamiques, notamment l'Etat ottoman et l'Egypte, l'application du principe de consultation (Choura) et enfin la limitation du pouvoir absolu du Sultan.